Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

Pêches et Océans Canada

2016-2017 | Rapport sur les plans et les priorités

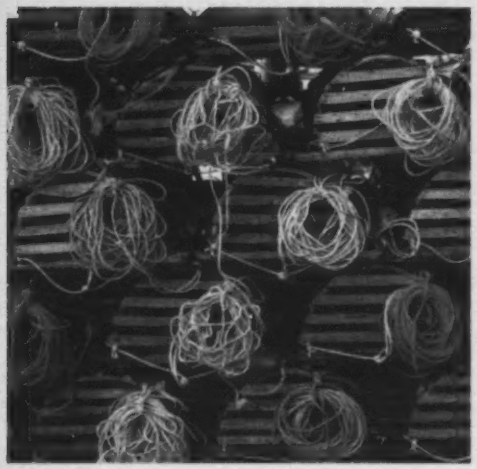

Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représenté par le Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, 2016
Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017
N° de cat. Fs1-78F-PDF
ISSN 2292-3160

Message du Ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil de l'organisation 3

Contexte organisationnel 4

Dépenses prévues 23

Harmonisation des dépenses réelles pour 2016-2017 avec le cadre pangouvernemental (en dollars) 26

Tendances relatives aux dépenses du Ministère 27

Dépense par crédit voté 28

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 29

Résultat stratégique nº 1 – Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères 29

Programme 1.1 – Gestion intégrée des pêches 30

Sous-programme 1.1.1 – Pêche commerciales 31

Sous-programme 1.1.2 – Pêches récréatives 31

Programme 1.2 – Stratégies et gouvernance autochtones 32

Sous-programme 1.2.1 – Stratégie relative aux pêches autochtones 33

Sous-programme 1.2.2 – Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques 34

Sous-programme 1.2.3 – Stratégies et gouvernance 35

Programme 1.3 – Programme d'aquaculture durable 36

Sous-programme 1.3.1 – Gestion de l'aquaculture 38

Sous-programme 1.3.2 – Programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique 39

Sous-programme 1.3.3 – Programme des sciences de l'aquaculture durable 40

Programme 1.4 – Programme de mise en valeur des salmonidés 41

Sous-programme 1.4.1 – Opérations de mise en valeur des salmonidés 42

Sous-programme 1.4.2 – Programmes de contribution à la mise en valeur des salmonidés 43

Programme 1.5 – Santé des animaux aquatiques 44

Programme 1.6 – Biotechnologie et génomique 45

Programme 1.7 – Engagement à l'échelle internationale 46

Programme 1.8 – Navigation maritime 47

Programme 1.9 – Ports pour petits bateaux 49

Programme 1.10 – Délimitation du territoire 50

Programme 1.11 – Programme d'adaptation au changement climatique 51

Résultat stratégique Nº 2 – Des écosystèmes aquatiques durables 53

Programme 2.1 – Conformité et application de la loi 53

Sous-programme 2.1.1 – Service national de renseignements sur les pêches 55

Sous-programme 2.1.2 – Les opérations de contrôle d'application de la loi 56

Sous-programme 2.1.3 – État de préparation du programme et des opérations 57

Programme 2.2 – Protection des pêches 58

Sous-programme 2.2.1 – Examens réglementaires, normes et lignes directrices 60

Sous-programme 2.2.2 – Partenariats et arrangements réglementaires 61

Sous-programme 2.2.3 – Espèces aquatiques envahissantes 62

Programme 2.3 – Espèces en péril 63

Programme 2.4 – Services d'intervention environnementale 64

Programme 2.5 – Gestion des océans 66

Résultat stratégique Nº 3 – Des eaux sécuritaires et sécurisées 68

Programme 3.1 – Services de recherche et sauvetage 68

Sous-programme 3.1.1 – Coordination et intervention en recherche et sauvetage 69

Sous-programme 3.1.2 – Garde côtière canadienne auxiliaire 70

Programme 3.2 – Services de communications et de trafic maritimes 71

Programme 3.3 – Sécurité maritime 72

Programme 3.4 – État de préparation opérationnelle de la flotte 73

Sous-programme 3.4.1 – Capacité opérationnelle de la flotte 74

Sous-programme 3.4.2 – Entretien de la flotte 76

Sous-programme 3.4.3 – Acquisitions de la flotte 77

Programme 3.5 – État de préparation des actifs terrestres 78

Programme 3.6 – Collège de la Garde côtière canadienne 79

Programme 3.7 – Produits et services hydrographiques 80

Programme 3.8 – Prévisions océaniques 81

Services internes 83

Section III : Renseignements supplémentaires 85

État des résultats prospectif 85

Tableaux de renseignements supplémentaires 87

Dépenses fiscales et évaluations 87

Section IV : Coordonnées de l'organisation 89

Annexe : Définitions 90

Notes de fin de document 93

Message du Ministre

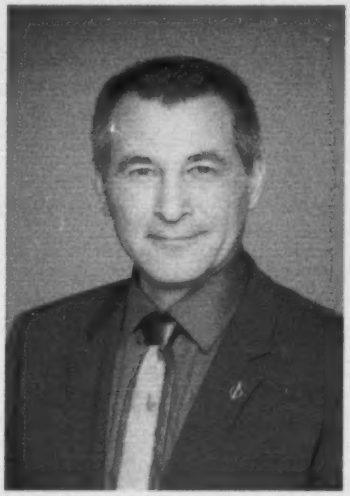

Le présent *Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017* de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne fournit de l'information sur la façon dont le ministère compte appuyer le gouvernement pour la réalisation de notre programme au cours de l'année qui vient. J'ai la ferme conviction que le ministère est prêt à m'appuyer de façon fructueuse et à collaborer avec nos partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, afin d'obtenir de concluants résultats pour les canadiens. Cependant, comme nous nous sommes engagés à effectuer une reddition de compte plus efficace, le rapport de cette année sera le dernier présenté selon le cadre existant de présentation des rapports.

Le premier ministre et le président du Conseil du Trésor cherchent à simplifier et à rendre plus efficaces les processus redditionnels de manière à ce que le Parlement et les Canadiens puissent suivre les progrès du gouvernement dans ses efforts pour offrir de réels changements aux Canadiens. À l'avenir, les rapports de Pêches et Océans Canada au Parlement seront davantage axés sur la transparence en ce qui a trait à la façon dont nous utilisons nos ressources pour remplir nos engagements et produire des résultats concrets au profit des Canadiens.

Ces nouveaux mécanismes redditionnels permettront aux Canadiens de suivre plus facilement les progrès accomplis par notre ministère dans la réalisation de ses priorités, lesquelles ont été précisées dans la lettre de mandat[i] que le premier ministre m'a envoyée. Vous pouvez voir, dans cette lettre de mandat, mes priorités qui y sont clairement énoncées, telles que celle d'atteindre les objectifs de conservation du milieu marin, celle de rétablir les investissements en vue d'appuyer les programmes fédéraux de science et de contrôle océanographiques, de même que les programmes de recherche sur l'eau douce, et également, celle de réinstaurer les protections éliminées et d'intégrer des mécanismes de protection modernes grâce à une révision de la *Loi sur les pêches*.

Les Canadiens peuvent être fiers de la réputation du Canada en tant que chef de file mondial de la gestion de nos pêches, nos océans et nos ressources d'eau douce, et de la sécurité maritime. Ensemble, nos employés sauvent des vies en menant des activités de recherche et de sauvetage, veillent à la sécurité des déplacements sur l'eau, protègent la vie des organismes aquatiques et marins et leur habitat, gèrent les pêches commerciales, récréatives et autochtones; délivrent des permis de pêche et maintiennent les ports canadiens ouverts et en bon état tout au long de l'année.

En 2016-2017, nous allons poursuivre cet important travail, en nous concentrant sur quatre priorités organisationnelles :

- améliorer la gestion des pêches et de l'aquaculture, ainsi que les résultats, et faciliter l'accès aux marchés d'exportation pour le poisson et les fruits de mer du Canada au moyen d'une politique et de programmes qui s'appuient sur des données scientifiques fiables et sur la participation des peuples autochtones et d'autres intervenants.
- renforcer la position de la Garde côtière canadienne comme catalyseur de la prospérité économique du Canada, en équilibrant l'amélioration de ses principaux programmes et en répondant aux nouvelles demandes à l'égard de ses services.
- soutenir le développement durable des ressources au moyen de renseignements scientifiques, de politiques et de programmes fiables, et de cadres réglementaires modernes.
- favoriser l'excellence des opérations et de la gestion pour revitaliser et améliorer la conception et l'exécution des programmes et des services.

C'est à la fois un privilège et une grande responsabilité pour moi de servir en tant que ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne. J'ai beaucoup de respect pour ceux qui gagnent leur vie grâce à la mer ou sur celle-ci. Je m'engage également à travailler au nom de tous les Canadiens qui entretiennent un lien avec nos océans et nos voies navigables, pas seulement pour notre génération actuelle, mais aussi pour les générations futures.

L'honorable Hunter Tootoo, c.p., député
Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle :

L'honorable Hunter Tootoo

Premier dirigeant :

Matthew King, Sous-ministre

Portefeuille ministériel :

Pêches, Océans et la Garde côtière canadienne

Instruments habilitants :

- *Loi sur les pêches*;
- *Loi sur les océans*;
- *Loi sur les espèces en péril*;
- *Loi sur la protection des pêches côtières*;
- *Loi sur la marine marchande du Canada de 2001* (administrée par Transports Canada).

Année d'incorporation ou de création :

1979

Contexte organisationnel

Raison d'être et responsabilités

Pêches et Océans Canada appuie la croissance économique vigoureuse de nos secteurs maritimes et des pêches. Il contribue également à une économie prospère axée sur le commerce mondial en soutenant les exportations et en favorisant un commerce maritime sécuritaire. Le ministère appuie l'innovation nécessaire à une économie fondée sur le savoir au moyen de la recherche dans des secteurs en expansion, tels que l'aquaculture et la biotechnologie. Les activités du ministère fournissent aux Canadiens un environnement propre et sain ainsi que des écosystèmes aquatiques durables grâce à la protection de l'habitat, à la gestion des océans, ainsi qu'à la recherche sur les écosystèmes. L'édification d'un Canada sécuritaire et sécurisé repose sur la sécurité maritime, la navigation sécuritaire, une présence sur nos plans d'eau, et les services efficaces de recherche et de sauvetage fournis par la Garde côtière canadienne.

NOTRE MISSION

Grâce à une politique scientifique saine et proactive, ainsi que l'excellence des opérations et des services, les employés de Pêches et Océans Canada collaborent à la réalisation des résultats stratégiques suivants :

- Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères;
- Des écosystèmes aquatiques durables;
- Des eaux sécuritaires et sécurisées.

Notre vision

Favoriser des écosystèmes aquatiques durables et appuyer des eaux sécuritaires et protégées au Canada tout en encourageant la prospérité économique dans les secteurs maritimes et dans le domaine des pêches.

Les efforts du Ministère sont régis par cinq lois essentielles :

- La *Loi sur les pêches*[ii] confère des pouvoirs élargis permettant au Ministre de gérer et de contrôler les pêches commerciales, autochtones, et récréatives, ainsi que les activités d'aquaculture. En vertu d'accords de longue date, les provinces assument les responsabilités administratives de la gestion de la plupart des pêches intérieures.
- La *Loi sur les océans*[iii], confère au ministre le pouvoir de diriger l'élaboration et la mise en œuvre de plans pour la gestion intégrée des activités qui touchent les estuaires et les eaux côtières et marines, ainsi que la coordination des enjeux relatifs aux océans. La *Loi* établit également la responsabilité du Ministre à l'égard de services de la Garde côtière canadienne, ainsi qu'à l'égard de services des sciences de la mer, comme les cartes marines et les publications nautiques du Service hydrographique du Canada.

- Tandis que la ministre de l'Environnement et du Changement climatique est chargée d'administrer la *Loi sur les espèces en péril*[iv], le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne est responsable des espèces aquatiques.
- La *Loi sur la protection des pêches côtières*[v] réglemente l'accès des navires de pêche étrangers aux ports canadiens et aux eaux de pêche canadiennes. La *Loi* confère au ministre le pouvoir de délivrer des permis autorisant les navires de pêche étrangers à pénétrer dans les eaux de pêche canadiennes pour prendre part à des activités définies liées à la pêche.
- La *Loi sur la marine marchande du Canada de 2001*[vi] (administrée par Transport Canada) prévoit entre autres, dans le cadre du mandat du Ministre pour la Garde côtière canadienne, la responsabilité de recherche et de sauvetage, ainsi que celle des phares (y compris les feux, les bouées de signalisation, et les balises).

La Garde côtière canadienne, un organisme de service spécial au sein du Pêches et Océans Canada, se charge des services et des programmes qui soutiennent l'atteinte des trois résultats stratégiques du Ministère, tout en contribuant considérablement à la sûreté, à la sécurité et à l'accessibilité des voies navigables du Canada. La Garde côtière canadienne appuie également les autres organisations gouvernementales en fournissant une flotte civile et une vaste infrastructure côtière.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des Programmes

- **RÉSULTAT STRATÉGIQUE Nº 1 - DES SECTEURS MARITIMES ET DES PÊCHES ÉCONOMIQUEMENT PROSPÈRES**
  - **Programme 1.1 : Gestion intégrée des pêches**
    - Sous-Programme 1.1.1 : Pêches commerciales
    - Sous-Programme 1.1.2 : Pêches récréatives
  - **Programme 1.2 : Stratégies et gouvernance autochtones**
    - Sous-Programme 1.2.1 : Stratégie relative aux pêches autochtones
    - Sous-Programme 1.2.2 : Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques
    - Sous-Programme 1.2.3 : Stratégies et gouvernance
  - **Programme 1.3 : Programme d'aquaculture durable**
    - Sous-Programme 1.3.1 : Gestion de l'aquaculture
    - Sous-Programme 1.3.2 : Programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique
    - Sous-Programme 1.3.3 : Programme des sciences de l'aquaculture durable
  - **Programme 1.4 : Programme de mise en valeur des salmonidés**
    - Sous-Programme 1.4.1 : Opérations de mise en valeur des salmonidés
    - Sous-Programme 1.4.2 : Programmes de contribution à la mise en valeur des salmonidés
  - **Programme 1.5 : Santé des animaux aquatiques**
  - **Programme 1.6 : Biotechnologie et génomique**
  - **Programme 1.7 : Engagement à l'échelle internationale**
  - **Programme 1.8 : Navigation maritime**
  - **Programme 1.9 : Ports pour petits bateaux**
  - **Programme 1.10 : Délimitation du territoire**
  - **Programme 1.11 : Programme d'adaptation au changement climatique**
- **RÉSULTAT STRATÉGIQUE Nº 2 - DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES DURABLES**
  - **Programme 2.1 : Conformité et application de la loi**
    - Sous-Programme 2.1.1 : Services national de renseignements sur les pêches
    - Sous-Programme 2.1.2 : Les opérations de contrôle d'application de la loi
    - Sous-Programme 2.1.3 : État de préparation du programme et des opérations
  - **Programme 2.2 : Protection des pêches**
    - Sous-Programme 2.2.1 : Examens réglementaires, normes et lignes directrices
    - Sous-Programme 2.2.2 : Partenariats et arrangements réglementaires
    - Sous-Programme 2.2.3 : Espèces aquatiques envahissantes
  - **Programme 2.3 : Espèces en péril**
  - **Programme 2.4 : Services d'intervention environnementale**
  - **Programme 2.5 : Gestion des océans**

- **RÉSULTAT STRATÉGIQUE Nº 3 - DES EAUX SÉCURITAIRES ET SÉCURISÉES**
  - **Programme 3.1 : Services de recherche et sauvetage**
    - Sous-Programme 3.1.1 : Coordination et intervention en recherche et sauvetage
    - Sous-Programme 3.1.2 : Garde côtière canadienne auxiliaire
  - **Programme 3.2 : Services de communications et de trafic maritimes**
  - **Programme 3.3 : Sécurité maritime**
  - **Programme 3.4 : État de préparation opérationnelle de la flotte**
    - Sous-Programme 3.4.1 : Capacité opérationnelle de la flotte
    - Sous-Programme 3.4.2 : Entretien de la flotte
    - Sous-Programme 3.4.3 : Acquisitions de la flotte
  - **Programme 3.5 : État de préparation des actifs terrestres**
  - **Programme 3.6 : Collège de la Garde côtière canadienne**
  - **Programme 3.7 : Produits et services hydrographiques**
  - **Programme 3.8 : Prévisions océaniques**

- **SERVICES INTERNES**

Priorités organisationnelles

Le Ministère a établi quatre priorités organisationnelles pour l'exercice 2016-2017. Ces quatre priorités et les principaux plans pour chacune sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

Priorité: Améliorer la gestion des pêches et de l'aquaculture, ainsi que les résultats, et faciliter l'accès aux marchés d'exportation pour le poisson et les fruits de mer provenant du Canada au moyen d'une politique et de programmes qui s'appuient sur des données scientifiques fiables et la participation des peuples autochtones et d'autres intervenants.

Elle vient appuyer la priorité du gouvernement consistant à protéger et à promouvoir les industries de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de l'exploitation forestière canadiennes, et à renforcer la compétitivité économique du secteur.

Type de priorité : Continue

Initiatives de soutien principales

Initiatives planifiées	Date de début	Date de fin	Lien à l'architecture des activités de programmes
Examiner des mesures pour rétablir le financement fédéral annuel dans la recherche sur l'eau douce et effectuer de nouveaux investissements dans le projet canadien de la région des lacs expérimentaux.	avril 2016	Continue	2.2 Protection des pêches
Faire avancer les processus visant à rétablir le financement à l'appui des programmes fédéraux d'océanographie, de sciences halieutiques, de recherche sur les écosystèmes, d'aquaculture durable et de surveillance pour faire face aux principales pressions et assurer un meilleur respect des principales priorités ministérielles.	avril 2016	Continue	1.1 Gestion intégrée des pêches; 1.3 Programme d'aquaculture durable; 2.5 Gestion des océans; 3.8 Prévisions océaniques
S'appuyer sur les preuves scientifiques et le principe de la prudence et tenir compte des changements climatiques dans la prise de décisions ayant des répercussions sur les stocks halieutiques et la gestion des écosystèmes.	Continue	Continue	1.1 Gestion intégrée des pêches; 2.2 Protection des pêches
Collaborer avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et d'autres intervenants pour assurer une meilleure gestion conjointe des trois océans du Canada.	Continue	Continue	2.5 Gestion des océans
Faire progresser les mesures donnant suite aux recommandations de la Commission Cohen sur le rétablissement des populations de saumon dans le fleuve Fraser.	Continue	Continue	1.1 Gestion intégrée des pêches

Initiatives planifiées	Date de début	Date de fin	Lien à l'architecture des activités de programmes
Faire progresser le travail mené avec les industries de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre d'initiatives leur permettant de s'adapter aux nouvelles conditions économiques et écosystémiques. Ce travail comprend la mise en œuvre des politiques du Cadre pour la pêche durable, et l'apport de changements aux politiques en matière de gestion et de délivrance de permis, qui sont appuyés par l'industrie.	Continue	Continue	1.1 Gestion intégrée des pêches
Améliorer la viabilité de l'industrie de l'aquaculture au moyen de la réforme réglementaire de l'aquaculture du Programme d'aquaculture durable, qui s'appuie sur un programme scientifique complet et des rapports publics.	Continue	mars 2018	1.3 Programme d'aquaculture durable
Améliorer la stabilité des régimes de gestion des pêches et d'entretenir des relations solides avec les groupes autochtones en mettant en œuvre les programmes autochtones, en faisant progresser les négociations des traités sur les pêches et en appliquant les éléments relatifs aux pêches et aux océans dans les traités existants et dans les ententes sur les revendications territoriales globales.	Continue	Continue	1.2 Stratégies et gouvernance autochtones
Proposer et appuyer des propositions et des initiatives dans les forums internationaux, qui visent à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), comme l'engagement avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), INTERPOL et les États-Unis concernant la mise en œuvre du plan d'action du groupe de travail présidentiel visant à lutter contre la pêche INN et la fraude relative aux fruits de mer.	Continue	Continue	1.7 Engagement à l'échelle internationales; 2.1 Conformité et application de la loi
Mettre en œuvre le nouveau Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives pour soutenir celles-ci dans l'ensemble du pays.	Continue	mars 2019	2.2 Protection des pêches
Dans le cadre de l'Initiative visant les infrastructures fédérales, soutenir les pêches commerciales en apportant des améliorations à l'infrastructure dans les ports pour petits bateaux partout au Canada.	Continue	mars 2017	1.9 Ports pour petits bateaux
Faire progresser et sécuriser l'accès aux marchés d'exportation de la pêche canadienne d'espèces sauvages, de poissons d'aquaculture et de produits de fruits de mer, y compris les produits du phoque, et appuyer les objectifs législatifs à l'aide d'ententes commerciales bilatérales et multilatérales clés.	Continue	Continue	1.7 Engagement à l'échelle internationales; 2.1 Conformité et application de la loi

Initiatives planifiées	Date de début	Date de fin	Lien à l'architecture des activités de programmes
Participer aux négociations d'un traité sur le saumon du Pacifique avec les États-Unis, au sujet des chapitres devant prendre fin en 2018.	Continue	décembre 2018	1.7 Engagement sur la scène internationale
Observer, surveiller, évaluer et gérer les données physiques, chimiques et biologiques permettant de produire des rapports sur l'état des océans, d'appuyer la gestion résiliente et de mieux comprendre les changements environnementaux, et permettre l'accès à ces données.	Continue	Continue	3.8 Prévisions océaniques
Fournir, par l'intermédiaire du Secrétariat canadien de consultation scientifique, les évaluations des stocks et des avis scientifiques rigoureux à l'appui de la gestion des pêches, de l'aquaculture et des océans, en tenant compte des conditions environnementales changeantes, le cas échéant.	Continue	Continue	1.1 Gestion intégrée des pêches ; 1.3 Programme d'aquaculture durable

Priorité : Renforcer la position de la Garde côtière canadienne comme intervenant clé dans la prospérité économique du Canada, en équilibrant l'amélioration de ses principaux programmes et en répondant aux nouvelles demandes à l'égard de ses services.

Cette priorité est essentielle pour assurer la viabilité de la Garde côtière, qui est prête, sur le plan opérationnel, à fournir à la population canadienne et à d'autres ministères, ses services liés à la promotion d'une navigation sûre et d'une intervention efficace en cas d'incident maritime.

Type de priorité : Continue

Initiatives de soutien principales

Initiatives planifiées	Date de début	Date de fin	Lien à l'architecture des activités de programmes
Collaborer avec Transports Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada, à la mise en place d'un processus visant à officialiser un moratoire sur le transport de brut le long de la côte nord de la Colombie-Britannique, ce qui inclut l'Entrée Dixon, le détroit d'Hécate et le détroit de la Reine-Charlotte.	avril 2016	Continue	2.4 Services d'intervention environnementale
Améliorer la capacité de la Garde côtière canadienne et de Pêches et Océans Canada à se préparer et à intervenir, avec leurs principaux partenaires, lors d'incidents maritimes en poursuivant un certain nombre d'initiatives :			2.4 Services d'intervention environnementale ; 2.5 Gestion des océans ; 3.1 Services de recherche et sauvetage
• prendre des mesures pour rouvrir le centre secondaire de sauvetage maritime de St. John's, à Terre-Neuve, et la base de la Garde côtière de Kitsilano, à Vancouver, Colombie-Britannique.	Continue	Continue	
• un soutien permanent à la Garde côtière auxiliaire;	Continue	Continue	
• un projet pilote de planification des interventions dans les principales voies navigables du Canada;	Continue	mars 2017	
• mettre en œuvre le Système de commandement d'intervention (SCI), appuyé par la construction du nouveau Centre national d'intervention et l'adoption d'un système de gestion de l'information du SCI.	Continue	Continue	3.3 Sécurité de maritime

Initiatives planifiées	Date de début	Date de fin	Lien à l'architecture des activités de programmes
Faire progresser le renouvellement de la flotte et soutenir la mise en application de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale, au moyen de projets majeurs comme l'acquisition de nouveaux navires et hélicoptères, la réparation et le radoub des navires existants pour en augmenter la fiabilité et prolonger le cycle de vie de certains d'entre eux, la formulation des exigences des programmes pour la future flotte, y compris les brise-glace, et d'autres investissements dans l'infrastructure.	Continue	Continue	3.4 État de préparation opérationnelle de la flotte
Travailler avec Transports Canada et Environnement et Changement climatique Canada à l'amélioration de la sécurité maritime.	avril 2017	Continue	1.8 Navigation de maritime
Élaborer une stratégie à long terme qui est en harmonie avec la vision du gouvernement relativement à la Garde côtière canadienne et répond aux attentes en constante évolution des intervenants.	Continue	Continue	Services internes
Permettre le commerce maritime en mettant en œuvre un système de navigation maritime moderne comprenant des services de navigation novateurs et pertinents tels que la navigation électronique, la cartographie du Service hydrographique du Canada, la fourniture de renseignements de navigation en temps réel et un meilleur suivi de la navigation.	avril 2016	Continue	1.8 Navigation de maritime

Priorité : Soutenir le développement durable des ressources au moyen de renseignements scientifiques fiables, de politiques et de programmes, et de cadres réglementaires modernes.

Elle vient appuyer la priorité du gouvernement qui consiste à faire en sorte que les ressources naturelles du Canada soient exploitées de manière durable et responsable au moyen de cadres réglementaires rigoureux, de solides recherches scientifiques et d'investissements stratégiques.

Type de priorité : Continue

Initiatives de soutien principales

Initiatives planifiées	Date de début	Date de fin	Lien à l'architecture des activités de programmes
Faire passer le pourcentage de zones côtières et marines protégées au Canada à 5 % d'ici 2017 et à 10 % d'ici 2020 grâce à des analyses scientifiques du contexte écologique et socio-économique et à des consultations visant à appuyer l'établissement, l'élaboration et la gestion de zones de protection marine (ZPM) en vertu de la *Loi sur les océans* et d'un réseau fédéral des ZPM. Les travaux à réaliser sont les suivants : • désigner les cinq zones d'intérêt existantes (récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hécate et du détroit de la Reine-Charlotte, Anguniaqvia niqiqyuam, banc de Sainte-Anne, chenal Laurentien et banc des Américains) en tant que possibles nouvelles ZPM en vertu de la *Loi sur les océans;* • établir trois nouvelles zones d'intérêt en vue de leur éventuelle désignation comme ZPM; • élaborer et mettre en œuvre le cadre de gestion et de surveillance des ZPM pour les ZPM existantes en vertu de la *Loi sur les océans* et les zones d'intérêt qui seront éventuellement désignées en tant que ZPM; • élaborer un réseau d'aires marines protégées dans cinq biorégions prioritaires (Plate-forme Nord du Pacifique, Arctique de l'Est, golfe du Saint-Laurent, plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador et plateau néo-écossais); • élaborer des critères scientifiques en vue de faciliter la définition d'autres mesures de conservation efficaces par zone.	Continue	décembre 2020	2.5 Gestion des océans
Travailler en collaboration avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique Canada afin de renouveler notre engagement relativement à la protection des Grands Lacs, du bassin du Saint-Laurent et du bassin du Lac Winnipeg.	avril 2016	Continue	2.2 Protection des pêches

Initiatives planifiées	Date de début	Date de fin	Lien à l'architecture des activités de programmes
Travailler avec Environnement et Changement climatique Canada et Ressources naturelles Canada, passer immédiatement en revue les processus canadiens d'évaluation environnementale et introduire de nouveaux processus équitables qui permettront : • de rétablir une surveillance étroite et des évaluations environnementales exhaustives des secteurs relevant de la compétence du gouvernement fédéral, tout en travaillant avec les provinces et les territoires pour éviter tout chevauchement; • de veiller à ce que les décisions se fondent sur la science, les faits et les preuves et servent l'intérêt du public; • de fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des moyens pour exprimer leurs points de vue, et aux experts la possibilité d'y contribuer réellement; • d'exiger que les promoteurs de projet choisissent les meilleures technologies disponibles pour réduire les incidences environnementales.	avril 2016	Continue	2.2 Protection des pêches
Faire progresser les priorités en Arctique par les mesures suivantes :			
• renforcer le rôle croissant de Pêches et Océans Canada et la Garde Côtière Canadienne dans l'Arctique en faisant progresser l'Initiative des corridors de transport maritime dans le Nord, notamment en concevant des produits et services de navigation; en améliorant la cartographie du fond marin au moyen de l'acquisition et de l'installation de systèmes multifaisceaux sur les navires de la Garde côtière, et en mobilisant les territoires et les chefs autochtones;	Continue	Continue	1.8 Navigation maritime; 3.4 État de préparation opérationnelle de la flotte; 3.7 Produits et services hydrographiques
• collaborer avec le programme Savoir polaire Canada pour améliorer la connaissance scientifique des écosystèmes de l'Arctique;	avril 2016	Continue	2.5 Gestion des océans

Initiatives planifiées	Date de début	Date de fin	Lien à l'architecture des activités de programmes
• amorcer des travaux en collaboration avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique Canada et la ministre des Sciences afin d'examiner les répercussions du changement climatique sur les écosystèmes marins de l'Arctique;	avril 2016	Continue	3.8 Prévisions océaniques
• recueillir, d'intégrer et d'interpréter des renseignements scientifiques pour appuyer la présentation de preuves, par le Canada, à la Commission des limites du plateau continental, établie en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour la délimitation du plateau continental étendu du Canada;	Continue	Continue	1.10 Délimitation du territoire
• continuer d'appuyer la déclaration concernant la prévention des activités non réglementées de pêche dans les secteurs hauturiers du centre de l'océan Arctique, qui préconise une approche préventive liée à la possibilité de pêche en haute mer dans le centre de l'océan Arctique, y compris la collaboration avec les autres États côtiers de l'océan Arctique pour les prochaines étapes.	Continue	Continue	1.7 Engagement à l'échelle internationale
Favoriser la progression de la réforme réglementaire de l'aquaculture du Programme d'aquaculture durable, notamment en mettant en œuvre la réforme réglementaire nécessaire pour améliorer le développement durable de l'aquaculture au Canada.	Continue	mars 2018	1.3 Programme d'aquaculture durable
Poursuivre les travaux de prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces aquatiques envahissantes au Canada en contribuant aux obligations internationales dans le cadre du Programme de lutte contre la lamproie marine, en mettant en œuvre l'annexe sur les espèces aquatiques envahissantes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et l'Initiative sur la carpe asiatique et en appuyant la mise en œuvre du *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* en collaboration avec les provinces et les territoires.	Continue	Continue	2.2 Protection des pêches
Collaborer avec Transports Canada pour examiner les modifications récentes apportées à la *Loi sur les pêches* ***et à la*** *Loi sur la protection des eaux navigables*, restaurer les protections qui avaient été abrogées et intégrer des mesures de protection modernes.	avril 2016	Continue	2.2 Protection des pêches

Initiatives planifiées	Date de début	Date de fin	Lien à l'architecture des activités de programmes
Par l'intermédiaire du Groupe consultatif national sur les contaminants et du Programme de recherche sur la réglementation de l'aquaculture, et en collaboration avec le milieu universitaire et d'autres partenaires, financer des projets de recherche sur les effets biologiques des contaminants sur les organismes aquatiques.	avril 2016	Continue	2.2 Protection des pêches
Poursuivre la collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, Parcs Canada, les autres partenaires fédéraux et provinciaux et d'autres partenaires en vue de l'application de la *Loi sur les espèces en péril* par les actions suivantes : • répondre aux avis scientifiques pour formuler les recommandations d'inscription; • mettre en place des plans de rétablissement et de gestion solides et prendre des arrêtés de protection de l'habitat essentiel en temps opportun; • tenir compte des données scientifiques, des connaissances et des consultations avec les provinces et les territoires, les groupes autochtones et les autres intervenants lors de la prise de décisions; • faire participer les provinces et les territoires, les groupes autochtones et les autres intervenants à la planification du rétablissement, à la planification de la gestion et à la mise en œuvre.	Continue	Continue	2.3. Espèces en péril

Priorité : Favoriser l'excellence des opérations et de la gestion pour moderniser et améliorer la conception et l'exécution des programmes et des services.

Il s'agit d'appuyer la poursuite de l'élaboration d'un service public novateur, fort et engagé, qui assure une utilisation efficace des ressources et procure de meilleurs résultats aux Canadiens.

Type de priorité : Continue

Initiatives de soutien principales

Initiatives planifiées	Date de début	Date de fin	Lien à l'architecture des activités de programmes
Mettre en œuvre et d'améliorer les activités liées à Objectif/Destination 2020, par exemple :			Services internes
• réduire les lourdeurs administratives à l'interne liées à des processus comme la dotation et la classification;	Continue	Continue	
• améliorer la gestion des ressources humaines, y compris par la mise en œuvre d'une approche ministérielle améliorée afin de promouvoir et de gérer la santé et le bien-être des employés et d'établir un milieu de travail inclusif, respectueux et constructif;	avril 2016	Continue	
• donner suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014 et aider les employés en leur fournissant de nouveaux outils et une nouvelle connectivité pour accomplir leur travail.	Continue	Continue	
Faire progresser les travaux à l'appui du Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif pour mettre en œuvre des réformes systémiques, ce qui permettra de réduire le fardeau réglementaire pour les entreprises, de créer un contexte commercial plus prévisible pour celles-ci et d'augmenter la transparence et la responsabilité du système de réglementation.	Continue	Continue	Services internes
Mettre en œuvre la GI/TI et de la stratégie de transformation et de consolidation des services du gouvernement du Canada, notamment:			Services internes
• mettre en œuvre l'Initiative de modernisation des ressources humaines en passant à un système de ressources humaines unique pour l'ensemble du gouvernement du Canada (Mes RHGC);	Continue	Être déterminer	

Initiatives planifiées	Date de début	Date de fin	Lien à l'architecture des activités de programmes
• mettre en œuvre la Directive sur le gouvernement ouvert et se préparer pour la mise en œuvre du système de gestion des documents et des dossiers électroniques du gouvernement du Canada (GCDocs) en 2017-2018;	Continue	Continue	
• rationaliser le portefeuille d'applications du Ministère et d'assurer la migration vers l'infrastructure de Services partagés Canada grâce à l'Initiative de rationalisation des applications et à l'Initiative de migration de la charge de travail;	Continue	Continue	
• poursuivre la migration des contenus des ministères vers des sites Web consolidés du gouvernement du Canada	Continue	Continue	
En vertu de l'Initiative visant les infrastructures fédérales, faire progresser les travaux en vue d'entretenir, de réparer et de mettre à niveau des immeubles, des stations de recherche et sauvetage, et les installations du Secteur des sciences de Pêches et Océans Canada partout au pays, pour soutenir l'exécution de programmes et la prestation de services de qualité aux Canadiens.	Continue	Continue	Services internes
Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie pluriannuelle de portefeuille national de biens immobiliers en mettant l'accent sur l'efficacité et la viabilité de l'empreinte des biens immobiliers.	Continue	Continue	Services internes
Améliorer la durabilité environnementale de l'exécution des programmes de Pêches et Océans Canada en mettant en œuvre le Système national de gestion de l'environnement pour les opérations et les biens du Ministère, notamment en menant des activités liées au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et en soutenant l'écologisation des opérations gouvernementale.	avril 2016	Continue	Services internes

Analyses des risques

Pêches et Océans Canada fonctionne dans un environnement dynamique. Les facteurs qui ont des répercussions sur les activités du Ministère comprennent notamment le développement du Nord et l'expansion des eaux navigables, les changements environnementaux et les phénomènes météorologiques violents, les changements observés au sein de la population active du Canada et les percées technologiques, l'évolution des exigences en matière de sécurité et de sûreté maritimes, ainsi que la mondialisation des marchés des produits de la pêche. Le Ministère continue d'évaluer sa façon de procéder ainsi que celle d'offrir des services et d'exécuter ses programmes afin de répondre aux besoins des clients et des intervenants.

Pêches et Océans Canada a dégagé quatre risques ministériels préjudiciables à sa mission (voir le tableau ci-après) qui pourraient avoir des répercussions sur ses activités futures. Ces risques reflètent le contexte de risque actuel du Ministère, et feront l'objet d'une mise à jour dans les rapports produits à l'avenir, à mesure que le contexte évolue. Ces risques pourraient représenter une menace importante pour les opérations et le mandat de Pêches et Océans Canada. Le Ministère y réagit en traitant (atténuant) et en surveillant ces risques pour garantir la sécurité et la sûreté des eaux canadiennes, pour veiller à ce que la population et les acteurs des secteurs maritimes et des pêches prospèrent et pour faire de la pérennité de l'environnement aquatique un objectif constant du Canada.

Les risques, les stratégies d'intervention[1] et les plans d'action décrits dans le tableau ci-dessous rendent compte des discussions de la haute direction. Pour chaque risque préjudiciable à la mission, on a créé et mis en place des plans d'action afin d'en atténuer les incidences potentielles ou de réduire à néant la probabilité que le risque survienne. Chaque risque sera également surveillé au moyen d'indicateurs afin de s'assurer que les plans d'action contribuent à en réduire la gravité. Ces plans d'action et indicateurs sont des éléments essentiels des mesures préventives que prend le Ministère pour gérer ses risques.

[1]Définition des stratégies d'intervention : ***Traiter*** – atténuer le risque en réduisant l'incidence ou la probabilité d'une menace; ou ***Tolérer*** – tolérer le risque lorsqu'il s'agit de la seule voie raisonnable ou que le coût associé aux mesures possibles et trop élevé.

Énoncé du risqué	Stratégie d'atténuation du risque[2]	Lien à l'Architecture d'alignement des programmes
Risque lié à l'entretien de l'infrastructure matérielle		
Incidence potentielle – Très élevée *Probabilité – Probable* En raison de facteurs comme le vieillissement des infrastructures, la grande diversité des actifs, les phénomènes météorologiques violents et les réclamations visant les biens immobiliers du Ministère, il est possible que le Ministère ne soit pas en mesure d'entretenir ses infrastructures permettant d'atteindre les niveaux de prestation de services exigés, notamment les actifs de la flotte, les ports pour petits bateaux (PPB), les biens immobiliers, les actifs terrestres de la flotte, les biens et l'équipement de TI, et les autres biens mobiliers, y compris l'équipement scientifique.	**Stratégie d'intervention :** **Plans d'action :** • Poursuivre le renouvellement de la flotte, prolonger la durée de vie des navires ciblés et soutenir la mise en application de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale. Poursuivre la réparation et la remise à neuf des navires afin d'en accroître la fiabilité. • Améliorer la durabilité environnementale de l'exécution des programmes de Pêches et Océans Canada par la mise en œuvre du Système national de gestion de l'environnement pour les opérations et les biens du Ministère. Plus précisément, mettre en œuvre le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et appuyer l'écologisation des opérations gouvernementales. • Mettre en œuvre la deuxième année de l'initiative visant les infrastructures fédérales (2015-2016, 2016-2017), qui consiste à construire une nouvelle infrastructure essentielle et à restaurer de nombreuses installations de manière à les rendre entièrement opérationnelles. • Commencer la mise en œuvre de la stratégie à long terme de Ports pour petits bateaux, qui vise à rendre le Programme plus durable à long terme tout en continuant de répondre avec efficacité aux besoins des utilisateurs des ports compte tenu de l'évolution des pêches et du mandat du Ministère qui est axé sur les ports de pêche essentiels. • Cibler les occasions de consolider l'empreinte des biens immobiliers du Ministère afin de réaliser des gains d'efficacité, en plus de s'assurer que les biens immobiliers répondent à la demande des programmes actuels et futurs et appuient la prestation de programmes et de services ministériels. • Faire progresser les travaux de mise à niveau et de renouvellement des écloseries de saumon et de l'infrastructure des chenaux de frai exploitées par le Programme de mise en valeur des salmonidés.	• Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères • Des écosystèmes aquatiques durables • Des eaux sécuritaires et sécurisées

[2] Définition des Stratégie d'atténuation du risque : Traiter – atténuer le risque en réduisant l'incidence ou la probabilité d'une menace; ou Tolérer – tolérer le risque lorsqu'il s'agit de la seule voie raisonnable ou que le coût associé aux mesures possibles et trop élevé.

Énoncé du risqué	Stratégie d'atténuation du risque[2]	Lien à l'Architecture d'alignement des programmes
Risque lié aux répercussions environnementales sur les pêches		
Incidence potentielle – Très élevée *Probabilité – Probable* En raison du changement des conditions océanographiques et de celles de l'eau douce, il y a un risque que les stocks de poissons du Canada fluctuent de manière imprévue et que la capacité du Ministère et de ses partenaires provinciaux à gérer les pêches en soit touchée. *Comprend les pêches commerciales, récréatives et autochtones*	**Stratégie d'intervention : Traiter** **Plans d'action :** • Faire passer le pourcentage de zones côtières et marines protégées au Canada à 5 % d'ici 2017 grâce à des analyses scientifiques et à des consultations visant à appuyer l'établissement, l'élaboration et la gestion de zones de protection marine (ZPM) en vertu de la *Loi sur les océans*. Observer, surveiller et gérer les données physiques, chimiques et biologiques permettant de produire des rapports sur l'état des océans et de mieux comprendre les changements environnementaux, et permettre l'accès à ces données. • Investir dans les mesures scientifiques et publiciser la réussite de la gestion et de la surveillance des espèces aquatiques envahissantes (p. ex., contrôle de la lamproie marine, Programme sur la carpe asiatique, et activités scientifiques et gestion des eaux de ballast). • Examiner des mesures pour rétablir le financement fédéral annuel de la recherche sur l'eau douce et procéder à de nouveaux investissements dans le projet canadien de la région des lacs expérimentaux. • Obtenir du Secrétariat canadien de consultation scientifique des évaluations des stocks et des avis scientifiques rigoureux à l'appui de la gestion des pêches et des océans et, au besoin, adapter les méthodes d'évaluation scientifique et les stratégies de gestion pour tenir compte des conditions environnementales changeantes. • Observer, surveiller, évaluer et gérer les données physiques, chimiques et biologiques permettant de produire des rapports sur l'état des océans, d'appuyer la gestion résiliente et de mieux comprendre les changements environnementaux, et permettre l'accès à ces données. • Faire progresser les mesures donnant suite aux recommandations de la Commission Cohen sur le rétablissement des populations de saumon dans le fleuve Fraser. • Continuer d'appuyer la déclaration concernant la prévention des activités non réglementées de pêche dans les secteurs hauturiers du centre de l'océan Arctique, qui préconise une approche préventive liée à la possibilité de pêche, notamment par la collaboration avec les autres États côtiers de l'océan Arctique pour les prochaines étapes. • Par l'intermédiaire du Groupe consultatif national sur les contaminants, et en collaboration avec le milieu universitaire et d'autres partenaires, financer des projets de recherche sur les effets biologiques des contaminants sur les organismes aquatiques.	• Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères • Des écosystèmes aquatiques durables

Énoncé du risqué	Stratégie d'atténuation du risque[2]	Lien à l'Architecture d'alignement des programmes
	• Appuyer la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* afin de protéger les diverses espèces du Canada, et prendre les mesures qui s'imposent pour assurer leur rétablissement. • Honorer les engagements liés au financement de la Commission des pêcheries des Grands Lacs et du contrôle de la lamproie marine des deux côtés de la frontière, conformément au règlement établi par la Commission. • Faire progresser le travail mené avec les industries de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre d'initiatives leur permettant de s'adapter aux nouvelles conditions économiques et écosystémiques. Ce travail comprend la mise en œuvre des politiques du Cadre pour la pêche durable et l'apport de changements aux politiques en matière de gestion et de délivrance de permis, qui sont appuyés par l'industrie. • Mettre en œuvre le nouveau Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives pour soutenir celles-ci dans l'ensemble du pays.	
Risque de contestation judiciaire		
Incidence potentielle – Très élevée *Probabilité – Probable* Il existe un risque que les décisions prises par le Ministère soient contestées avec succès, ce qui entraînerait une vulnérabilité financière et/ou nécessiterait des changements stratégiques, réglementaires ou opérationnels.	**Stratégie d'intervention : Traiter** **Plans d'action:** • Examiner tous les risques juridiques découlant des lois, des politiques ou des activités par l'entremise du Comité de gestion du risque juridique de la direction du Ministère, en vue d'apporter tous les changements nécessaires aux lois, aux politiques et aux stratégies en matière de litige pour éliminer les risques juridiques. • Examiner des stratégies en matière de litige avec le ministère de la Justice pour déterminer si elles doivent être adaptées. • Offrir aux fonctionnaires du Ministère de la formation sur les lois afin de les aider à réduire les risques juridiques relatifs aux lois, aux politiques et aux décisions ministérielles.	• Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères • Des écosystèmes aquatiques durables • Des eaux sécuritaires et sécurisées

Énoncé du risqué	Stratégie d'atténuation du risque[2]	Lien à l'Architecture d'alignement des programmes
Risque lié aux dangers et aux crises		
Incidence potentielle – Très élevée *Probabilité – Modérée* En raison de la complexité et du volume accrus du trafic maritime, et de la diversité grandissante de l'utilisation des océans, il y a un risque que le Ministère puisse difficilement réagir aux crises et aux dangers.	**Stratégie d'intervention : Traiter** **Plans d'action:** • Prendre des mesures pour rouvrir le centre secondaire de sauvetage maritime de St. John's, à Terre-Neuve, et la base de la Garde côtière de Kitsilano, à Vancouver. • Mettre à jour les procédures opérationnelles normalisées du Centre national des opérations de la sûreté maritime, au besoin. • Mettre en œuvre le Système de commandement d'intervention (SCI) dans le cadre du nouveau centre national d'intervention et adopter un système de gestion de l'information pour le SCI. • Mettre en œuvre la méthodologie de l'analyse axée sur les risques de la prestation des services de recherche et de sauvetage maritimes (RAMSARD) afin d'évaluer les risques relatifs aux activités maritimes et les mesures d'atténuation. • Améliorer les efforts d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures au moyen du projet pilote de planification des interventions par secteur, et intégrer la recherche scientifique sur le comportement des hydrocarbures déversés en mer.	• Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères • Des écosystèmes aquatiques durables • Des eaux sécuritaires et sécurisées

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
2 241 049 589	2 241 049 589	1 847 848 438	1 570 405 795

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
10 094,4	9 990,9	9 957,4

Sommaire de planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Programme	Dépenses 2013-2014	Dépenses 2015-2016	Dépenses projetées 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères							
1.1 Gestion intégrée des pêches	150 657 317	136 798 429	139 015 670	128 176 269	128 176 269	128 015 595	128 015 595
1.2 Stratégies et Gouvernance autochtones	83 910 543	88 845 466	89 400 781	56 234 640	56 234 640	56 190 769	55 310 070
1.3 Programme d'aquaculture durable	26 298 035	24 747 548	30 120 324	27 951 814	27 951 814	27 951 814	18 796 272
1.4 Programme de mise en valeur des salmonidés	32 383 362	30 938 311	30 545 136	29 458 464	29 458 464	29 458 464	29 458 464
1.5 Santé des animaux aquatiques	6 801 305	6 108 151	5 503 416	5 515 751	5 515 751	5 515 751	5 515 751
1.6 Biotechnologie et génomique	3 713 029	3 676 552	3 379 708	3 382 084	3 382 084	3 337 084	3 337 084
1.7 Engagement à l'échelle internationale	14 355 038	14 848 021	12 295 833	14 010 930	14 010 930	12 997 635	12 722 635
1.8 Navigation maritime	54 590 696	50 624 156	42 637 276	46 288 327	46 288 327	46 306 048	41 327 647
1.9 Ports pour petits bateaux	98 693 883	104 489 712	224 641 806	277 650 414	277 650 414	92 379 801	92 379 801
1.10 Délimitation du territoire	1 476 827	1 574 650	1 593 377	1 625 067	1 625 067	1 205 809	804 494
1.11 Programme d'adaptation au changement climatique	2 715 681	2 081 064	2 393 994	-	-	-	-
Total partiel	**475 595 717**	**464 732 059**	**581 527 321**	**590 293 760**	**590 293 760**	**403 358 770**	**387 667 813**

Programme	Dépenses 2013-2014	Dépenses 2015-2016	Dépenses projetées 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
Des écosystèmes aquatiques durables							
2.1 Conformité et application de la loi	110 733 954	106 007 941	100 880 309	103 320 201	103 320 201	103 320 201	103 320 201
2.2 Protection des pêches	76 874 612	60 892 985	65 232 276	63 121 302	63 121 302	60 535 112	58 542 348
2.3 Espèces en péril	23 272 786	20 730 807	22 117 224	22 534 830	22 534 830	22 584 830	14 647 261
2.4 Services d'intervention environnementale	35 040 603	18 887 268	17 867 744	17 926 048	17 926 048	13 721 988	12 484 823
2.5 Gestion des océans	40 442 966	43 144 082	47 879 285	40 202 708	40 202 708	35 893 085	34 174 869
Total partiel	**286 364 921**	**249 663 084**	**253 976 838**	**247 105 089**	**247 105 089**	**236 055 216**	**223 169 502**
Des eaux sécuritaires et sécurisées							
3.1 Services de recherche et sauvetage	36 499 413	35 840 130	31 650 048	31 613 840	31 613 840	31 031 755	31 031 755
3.2 Services de communications et de trafic maritimes	43 983 435	45 194 295	34 244 235	34 101 584	34 101 584	34 101 584	34 101 584
3.3 Sécurité maritime	7 160 790	7 320 573	8 477 162	8 491 010	8 491 010	8 491 010	8 491 010
3.4 État de préparation opérationnelle de la flotte	448 024 899	474 005 854	915 592 097	863 517 819	863 517 816	711 780 127	462 776 756
3.5 État de préparation des actifs terrestres	114 196 788	100 195 337	126 786 356	101 167 711	101 167 711	98 185 424	102 794 070
3.6 Collège de la Garde côtière canadienne	15 364 943	14 551 816	14 763 489	13 096 266	13 096 266	13 096 266	13 096 266
3.7 Produits et services hydrographiques	30 826 575	30 287 492	30 257 164	29 428 016	29 428 016	32 108 974	29 338 248
3.8 Prévisions océaniques	19 203 672	17 201 935	8 476 473	8 463 792	8 463 792	8 463 792	8 463 792
Total partiel	**715 260 514**	**724 597 432**	**1 170 247 024**	**1 089 880 035**	**1 089 880 035**	**937 258 932**	**690 093 481**
Services internes Total partiel	**329 182 034**	**297 974 714**	**381 505 698**	**313 770 705**	**313 770 705**	**271 175 520**	**269 474 999**
Total	**1 806 403 186**	**1 736 967 289**	**2 387 256 881**	**2 241 049 589**	**2 241 049 589**	**1 847 848 438**	**1 570 405 795**

Harmonisation des dépenses réelles pour 2016-2017 avec le cadre pangouvernemental (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2016-2017
Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères	1.1 – Gestion intégrée des pêches	Affaires économiques	Une croissance économique forte	128 176 269
	1.2 – Stratégies et gouvernance autochtones	Affaires économiques	Une croissance économique forte	56 234 640
	1.3 – Programme d'aquaculture durable	Affaires économiques	Une croissance économique forte	27 951 814
	1.4 – Programme de mise en valeur des salmonidés	Affaires économiques	Une croissance économique forte	29 458 464
	1.5 – Santé des animaux aquatiques	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	5 515 751
	1.6 – Biotechnologie et génomique	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	3 382 084
	1.7 – Engagement à l'échelle internationale	Affaires internationales	Un Canada prospère grâce au commerce international	14 010 930
	1.8 – Navigation maritime	Affaires économiques	Une croissance économique forte	46 288 327
	1.9 – Ports pour petits bateaux	Affaires économiques	Une croissance économique forte	277 650 414
	1.10 – Délimitation du territoire	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	1 625 067
	1.11 Programme d'adaptation au changement climatique	Affaires économique	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	-
Des écosystèmes aquatiques durables	2.1 – Conformité et application de la loi	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	103 320 201
	2.2 – Protection des pêches	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	63 121 302
	2.3 – Gestion des espèces en péril	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	22 534 830
	2.4 – Services d'intervention environnementale	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	17 926 048
	2.5 – Gestion des océans	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	40 202 708
Des eaux sécuritaires et sécurisées	3.1 – Services de recherche et sauvetage	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	31 613 840
	3.2 – Services de communications et de trafic maritimes	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	34 101 584
	3.3 – Sécurité maritime	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	8 491 010
	3.4 – État de préparation opérationnelle de la flotte	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	863 517 819
	3.5 – État de préparation des actifs terrestres	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	101 167 711
	3.6 – Collège de la Garde côtière canadienne	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	13 096 266
	3.7 – Produits et services hydrographiques	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	29 428 016
	3.8 – Prévisions océaniques	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	8 463 792

Total des dépenses prévues par Secteurs de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	861 279 727
Affaires sociales	1 051 988 227
Affaires internationales	14 010 930
Affaires gouvernementales	-

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

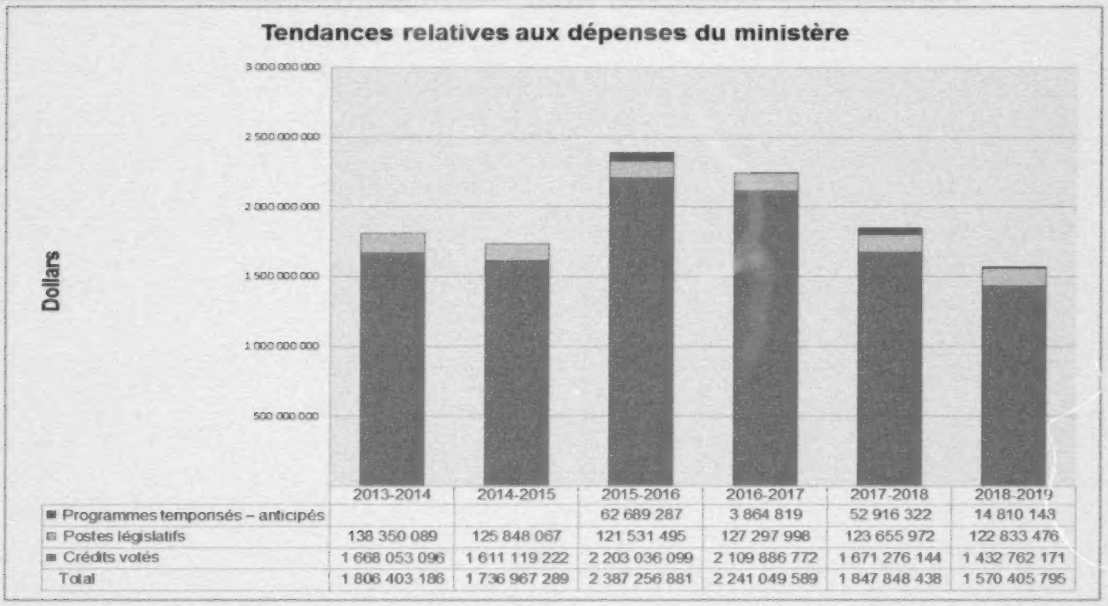

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporisés – anticipés			62 689 287	3 864 819	52 916 322	14 810 143
Postes législatifs	138 350 089	125 848 067	121 531 495	127 297 998	123 655 972	122 833 476
Crédits votés	1 668 053 096	1 611 119 222	2 203 036 099	2 109 886 772	1 671 276 144	1 432 762 171
Total	1 806 403 186	1 736 967 289	2 387 256 881	2 241 049 589	1 847 848 438	1 570 405 795

L'écart entre les dépenses prévues des exercices 2015-2016 et 2016-2017 à 2018-2019 est principalement attribuable au budget supplémentaire des dépenses et aux reports du budget de fonctionnement et d'immobilisations. Ces éléments ont été intégrés aux dépenses prévues de 2015-2016, mais on ignore leur valeur pour les exercices de 2016-2017 à 2018-2019. La diminution du financement en 2016-2017 touche des étapes essentielles de projets tels que l'acquisition d'hélicoptères de transport léger et moyen et d'un navire hauturier de science océanographique pour la Garde côtière canadienne, de même que les programmes de modernisation de mi-durée et de prolongement de vie des navires.

La tendance à la baisse est également attribuable à l'élimination graduelle de diverses initiatives du Ministère.

Dépense par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits de Pêches et Océans Canada veuillez consulter le *Budget principal des dépenses de 2016-2017* sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique n° 1 – Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères

Le résultat stratégique « Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères » s'articule autour de onze programmes et de dix sous-programmes, comme le montre l'Architecture d'alignement des programmes:

- **Programme 1.1 : Gestion intégrée des pêches**
  - Sous-programme 1.1.1 : Pêches commerciales
  - Sous-programme 1.1.2 : Pêches récréatives
- **Programme 1.2 : Stratégies et gouvernance autochtones**
  - Sous-programme 1.2.1 : Stratégie relative aux pêches autochtones
  - Sous-programme 1.2.2 : Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques
  - Sous-programme 1.2.3 : Stratégies et gouvernance
- **Programme 1.3 : Programme d'aquaculture durable**
  - Sous-programme 1.3.1 : Gestion de l'aquaculture
  - Sous-programme 1.3.2 : Programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique
  - Sous-programme 1.3.3 : Programme des sciences de l'aquaculture durable
- **Programme 1.4 : Programme de mise en valeur des salmonidés**
  - Sous-programme 1.4.1 : Opérations de mise en valeur des salmonidés
  - Sous-programme 1.4.2 : Programmes de contribution à la mise en valeur des salmonidés
- **Programme 1.5 : Santé des animaux aquatiques**
- **Programme 1.6 : Biotechnologie et génomique**
- **Programme 1.7 : Engagement à l'échelle internationale**
- **Programme 1.8 : Navigation maritime**
- **Programme 1.9 : Ports pour petits bateaux**
- **Programme 1.10 : Délimitation du territoire**
- **Programme 1.11 Programme d'adaptation au changement climatique**

Programme 1.1 – Gestion intégrée des pêches

Description

Dans le cadre du Programme de gestion intégrée des pêches, les pêches canadiennes sont administrées en consultation avec les groupes autochtones, les ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, l'industrie privée et des intervenants non gouvernementaux. Le programme favorise la durabilité en attribuant les ressources récoltables parmi les pêcheurs commerciaux, les pêcheurs sportifs et les groupes autochtones, ainsi que l'aquaculture pour les semences, les naissains[3] et les stocks[4] de géniteurs. Il tire son autorité de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les espèces en péril* et des règlements connexes, et il s'appuie sur des évaluations scientifiques pour mettre au point des outils tels que les plans de gestion intégrée des pêches et les stratégies de rétablissement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
128 176 269	128 176 269	128 015 595	128 015 595

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
933,8	934,3	933,8

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les stocks sont gérés dans le but d'assurer une viabilité à long terme	Pourcentage des principaux stocks dont la récolte respecte les niveaux approuvés[5]	100%	31 mars 2017
Les principes de durabilité orientent et dirigent les pêches	Pourcentage des pêches supervisées dans le cadre d'une approche de gestion intégrée	100%	31 mars 2017

Faits saillants de la planification – Priorités organisationnelles

- Faire avancer les processus visant à rétablir le financement à l'appui des programmes fédéraux d'océanographie, de sciences halieutiques, de recherche sur les écosystèmes, d'aquaculture durable et de surveillance pour faire face aux principales pressions et assurer un meilleur respect des principales priorités ministérielles.
- S'appuyer sur les preuves scientifiques et le principe de la prudence et tenir compte des changements climatiques dans la prise de décisions ayant des répercussions sur les stocks halieutiques et la gestion des écosystèmes.
- Faire progresser les mesures donnant suite aux recommandations de la Commission Cohen sur le rétablissement des populations de saumon dans le fleuve Fraser.

[3] Le terme « naissain » désigne une huître ou un mollusque bivalve semblable au stade larvaire.
[4] Le terme « stock de géniteurs » désigne un groupe d'individus sexuellement matures d'une culture d'élevage qui est tenu isolé aux fins de reproduction.
[5] Par principaux stocks de poisson, on entend généralement, mais pas uniquement, des stocks de poisson dont la valeur annuelle au débarquement dépasse 1 M$ ou dont le poids au débarquement dépasse 2 000 tonnes.

- Faire progresser le travail mené avec les industries de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre d'initiatives leur permettant de s'adapter aux nouvelles conditions économiques et écosystémiques. Ce travail comprend la mise en œuvre des politiques du Cadre pour la pêche durable, et l'apport de changements aux politiques en matière de gestion et de délivrance de permis, qui sont appuyés par l'industrie.
- Fournir, par l'intermédiaire du Secrétariat canadien de consultation scientifique, les évaluations des stocks et des avis scientifiques rigoureux à l'appui de la gestion des pêches, de l'aquaculture et des océans, en tenant compte des conditions environnementales changeantes, le cas échéant.

Sous-programme 1.1.1 – Pêche commerciales

Description

Le Programme de pêches commerciales est géré en partenariat avec ses intervenants. Il s'appuie sur des évaluations scientifiques et dépend de processus de consultation pour élaborer et examiner des politiques, des procédures et des règlements, et s'assurer que le régime de gouvernance des pêches est responsable, prévisible et transparent. En collaboration avec les intervenants, des outils de gestion, tels que des permis, des quotas et des mesures visant à limiter le nombre de casiers ainsi que les évasions et les prises accessoires, sont élaborés et utilisés dans le cadre du programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
124 309 359	124 148 685	124 148 685

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
915,5	916	915,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les intervenants participent à la formulation de conseils sur l'approche de gestion qui sont destinés à leur pêche respective	Nombre de processus de consultation auxquels les pêcheurs prennent part dans le cadre du Programme de pêches commerciales	100	31 mars 2017

Sous-programme 1.1.2 – Pêches récréatives

Description

La pêche récréative contribue de façon importante au bien-être économique d'un grand nombre de régions canadiennes. Le programme met l'accent sur le partenariat, la participation des citoyens et la gérance communautaire, et il favorise la sensibilisation du public à l'égard de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques. Il veille également à ce que tous les intervenants participent au processus

décisionnel et à ce que les décisions d'attribution prises dans le cadre des plans de gestion intégrée des pêches tiennent compte des intérêts de la pêche récréative.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
3 866 910	3 866 910	3 866 910

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
18,3	18,3	18,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les intervenants participent à la formulation de conseils sur l'approche de gestion qui sont destinés à leur pêche respective	Nombre des processus de consultation auxquels les pêcheurs prennent part en vertu du programme de pêches récréatives	100	31 mars 2017

Programme 1.2 – Stratégies et gouvernance autochtones

Description

Le programme Stratégies et gouvernance autochtones sert à établir et à maintenir des relations solides et stables avec les groupes autochtones, tout en favorisant des occasions économiques liées à la pêche pour les collectivités autochtones, ce qui contribue à maintenir un régime de gestion des pêches stable, répondant à des règles communes et transparentes pour tous. Pour ce faire, le programme appuie la participation des groupes autochtones aux pêches, lorsque la gestion de la pêche est assumée par Pêches et Océans Canada et que les ententes de revendications territoriales n'ont pas été conclues, en particulier pour répondre à trois objectifs : la gestion des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles, la gestion collaborative (établir la capacité nécessaire pour participer aux processus de gestion des pêches) et la conservation (appuyer les pêches, la surveillance et la production de rapports). Ce travail est réalisé grâce aux mesures suivantes : les accords de contribution relatifs aux pêches autochtones, les négociations relatives aux traités sur les pêches et l'élaboration d'un mandat, les conseils stratégiques pour la gestion continue des droits des Autochtones, le renouvellement des programmes et des politiques autochtones, les politiques de répartition, les cadres de mise en œuvre des traités ainsi que la consultation et la participation liées aux pêches. Ce programme utilise les fonds des paiements de transfert suivants : Stratégie relative aux pêches autochtones, Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques, Fond autochtone pour les espèces en péril, Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique, Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique et mesures reliées aux traités.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
56 234 640	56 234 640	56 190 769	55 310 070

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
119,9	119,9	119,9

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les collectivités autochtones participent à la gestion d'une pêche intégrée	Pourcentage de groupes et de collectivités autochtones participant à la gestion des pêches	80%	31 mars 2017

Faits saillants de la planification – Priorités organisationnelles

- Améliorer la stabilité des régimes de gestion des pêches et d'entretenir des relations solides avec les groupes autochtones en mettant en œuvre les programmes autochtones, en faisant progresser les négociations des traités sur les pêches et en appliquant les éléments relatifs aux pêches et aux océans dans les traités existants et dans les ententes sur les revendications territoriales globales..

Faits saillants de la planification – Au niveau du programme

- Mettre en place un programme post-IPCIA et post-IPCIP adapté aux besoins actuels et futurs et chercher à améliorer les autres programmes de pêches autochtones afin de renforcer les relations entre le Pêches et Océans Canada et les Autochtones à l'égard des enjeux touchant les pêches et les océans.
- Faire progresser les négociations relatives aux traités sur les pêches; notamment les traités progressifs et les ententes non visées par un traité en Colombie-Britannique (huit tables de négociation actives), au Canada atlantique (quatre tables), y compris les mesures liées aux traités; de même que les négociations permanentes sur les pêches dans les Territoires du Nord-Ouest (quatre tables), au Québec (une table) et à Terre-Neuve-et-Labrador (une table).

Sous-programme 1.2.1 – Stratégie relative aux pêches autochtones

Description

Le sous-programme Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA) est un programme de financement sous forme de contribution qui offre aux groupes autochtones admissibles des paiements de transfert par l'intermédiaire des ententes de pêche globales et des ententes de financement de projets pour la gestion efficace des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR), conformément à la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Sparrow* en 1990. Les ententes sur les pêches comprennent souvent des permis de pêche communautaires à des fins ASR et commerciales délivrés en vertu du *Règlement sur les permis de pêche communautaires des Autochtones* qui découle de la *Loi sur les pêches*. La SRAPA comprend également le Programme de transfert des allocations, qui facilite le retrait volontaire des permis de pêche commerciale et la délivrance de permis communautaires aux groupes autochtones admissibles, et comprend l'offre de financement pour l'achat de matériel, tel que les bateaux et les engins nécessaires aux groupes autochtones pour exploiter ces permis. La SRAPA s'applique là où Pêches et

Océans Canada gère la pêche et là où des accords de revendications territoriales n'ont pas déjà mis en place un cadre de gestion des pêches. Ce sous-programme fournit à Pêches et Océans Canada un mécanisme qui l'aide à respecter ses obligations tout en favorisant une gestion stable et ordonnée des pêches au profit de tous les Canadiens. D'autres objectifs plus généraux comprennent le fait de fournir aux groupes autochtones l'occasion de participer à la gestion de leurs pêches, de contribuer à l'autosuffisance économique des collectivités autochtones et de jeter les bases de l'élaboration de traités et d'ententes d'autonomie gouvernementale. Ce sous-programme utilise les fonds du paiement de transfert suivant : Stratégie relative aux pêches autochtones.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
28 658 271	28 585 145	27 674 963

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
33	33	33

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
La collectivité autochtone gère la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles conformément à l'entente	Pourcentage de collectivités autochtones admissibles qui ont reçu un financement pour la gestion des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles	80%	31 mars 2017
	Pourcentage de collectivités autochtones admissibles gérant des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles en collaboration avec le Ministère	80%	31 mars 2017

Sous-programme 1.2.2 – Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques

Description

Le sous-programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) est un programme de financement sous forme de contribution visant à aider les groupes autochtones à acquérir des compétences leur permettant de participer plus efficacement aux activités liées aux ressources aquatiques et aux processus de gestion des ressources aquatiques et des océans de Pêches et Océans Canada et de plusieurs intervenants. Le sous-programme fournit un financement aux groupes autochtones admissibles pour former des organisations de gestion des ressources aquatiques et des océans au niveau global, et renforce leurs capacités techniques et scientifiques afin de leur permettre de participer efficacement aux processus décisionnels et consultatifs. Ce sous-programme augmente le niveau de participation active des Autochtones à la gestion collaborative des ressources aquatiques et océaniques. L'augmentation de la participation des Autochtones à la planification, à l'échelle d'un bassin versant ou d'un

écosystème, contribue à la certitude, à la stabilité et à la prévisibilité de la gestion des pêches. Parmi les autres objectifs réalisés par ce sous-programme, mentionnons notamment la promotion de l'établissement de structures de gestion collaborative, et l'amélioration de l'échange d'information entre les collectivités autochtones et au sein de ces dernières, ainsi qu'avec Pêches et Océans Canada et d'autres intervenants. Ce sous-programme utilise les fonds du paiement de transfert suivant : Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
15 782 216	15 782 216	15 782 216

Remarque : Le financement de l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique et de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique a pris fin en 2016-2016. L'avenir de ces initiatives sera déterminé lors du processus d'allocation du budget de 2016-2017; le rapport ministériel sur le rendement de 2016-2017 rendra compte de l'issue de ce processus.

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
10,9	10.9	10,9

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les groupes autochtones participent à la gestion des ressources aquatiques et des océans à l'échelle d'un bassin versant ou d'un écosystème important	Pourcentage des organisations autochtones admissibles représentent par une organisation autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques basées sur les bassins versants et les écosystèmes	80%	31 mars 2017

Sous-programme 1.2.3 – Stratégies et gouvernance

Description

Le sous-programme Stratégies et gouvernance est responsable des négociations relatives aux pêches en vertu d'un traité ou non et de l'élaboration des politiques ministérielles, et il fournit des conseils sur les questions liées aux pêches autochtones, notamment les suivantes : la répartition des ressources aquatiques, la gouvernance des pêches et des océans, les dispositions relatives à la protection de l'habitat, les océans, etc. Ce sous-programme fournit également des conseils sur la mise en œuvre des obligations relatives aux pêches en vertu des traités modernes et assure le suivi de ces obligations ministérielles dans les ententes définitives. Ce sous-programme travaille en étroite collaboration avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada afin de veiller à ce que les éléments relatifs aux pêches des ententes négociées favorisent des écosystèmes aquatiques durables et soutiennent des eaux sécuritaires et protégées au Canada tout en encourageant la prospérité économique dans les secteurs maritimes et dans le domaine des pêches. Ce sous-programme utilise les fonds du paiement de transfert suivant : Mesures reliées aux traités.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
11 794 153	11 823 408	11 852 891

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
76	76	76

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les ententes sur les traités signées comportant les dispositions sur les pêches et les océans sont conformes aux politiques et aux objectifs de Pêches et Océans Canada et comprennent la gestion des enjeux et des intérêts liés aux droits de pêche des Autochtones	Pourcentage d'objectifs atteints, comme il est indiqué dans les plans de travail sur les négociations par table de négociation des traités	80%	31 mars 2017
	Nombre de traités mis en œuvre selon les dispositions sur les pêches et les océans	26	31 mars 2017

Programme 1.3 – Programme d'aquaculture durable

Description

Le Programme d'aquaculture durable a pour objet de contribuer à la durabilité environnementale, économique et sociale du secteur de l'aquaculture canadien. Le secteur aquacole du Canada est assujetti à l'un des cadres réglementaires les plus stricts au monde, qui vise à assurer sa durabilité environnementale. Le mandat réglementaire de Pêches et Océans Canada pour ce programme est tiré de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur le développement de la pêche* et de la *Loi sur les océans*. Le Ministère est l'autorité réglementaire principale en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard. De plus, Pêches et Océans Canada met en œuvre le Programme d'aquaculture durable d'une manière horizontale et intégrée en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, afin d'établir des conditions optimales pour assurer une gestion durable du secteur appuyée sur la science. Le Ministère collabore avec l'industrie, les provinces et les territoires, les groupes autochtones et d'autres intervenants pour assurer le succès et la durabilité à long terme du secteur canadien de l'aquaculture.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
27 951 814	27 951 814	27 951 814	18 796 272

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
198,1	192,2	174,2

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Secteur canadien de l'aquaculture durable sur le plan environnemental, économique et social	Le niveau de production aquacole au Canada qui offre des possibilités économiques et des avantages sociaux aux Canadiens tout en protégeant l'environnement	172 000 tonnes (déclarée pour 2013)	31 mars 2017
	Pourcentage du taux de conformité par le secteur de l'aquaculture avec les exigences relatives à l'aquaculture durable en vertu du règlement établi aux termes de la *Loi sur les pêches*	90 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification – Priorités organisationnelles

- Faire avancer les processus visant à rétablir le financement à l'appui des programmes fédéraux d'océanographie, de sciences halieutiques, de recherche sur les écosystèmes, d'aquaculture durable et de surveillance pour faire face aux principales pressions et assurer un meilleur respect des principales priorités ministérielles.
- Améliorer la viabilité de l'industrie de l'aquaculture au moyen de la réforme réglementaire de l'aquaculture du Programme d'aquaculture durable, qui s'appuie sur un programme scientifique complet et des rapports publics.
- Fournir, par l'intermédiaire du Secrétariat canadien de consultation scientifique, les évaluations des stocks et des avis scientifiques rigoureux à l'appui de la gestion des pêches, de l'aquaculture et des océans, en tenant compte des conditions environnementales changeantes, le cas échéant.
- Favoriser la progression de la réforme réglementaire de l'aquaculture du Programme d'aquaculture durable, notamment en mettant en œuvre la réforme réglementaire nécessaire pour améliorer le développement durable de l'aquaculture au Canada.

Faits saillants de la planification – Au niveau du programme

- Mettre en œuvre le *Règlement sur les activités d'aquaculture*, qui est entré en vigueur le 15 juillet 2015, y compris les dispositions relatives aux rapports publics.
- Moderniser le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques en mettant l'accent sur l'examen de la classification, les options d'exécution de rechange (récolte commerciale et non commerciale) et la cartographie.
- Évaluer le risque que l'aquaculture peut représenter pour le poisson sauvage et l'environnement en évaluant le risque associé aux agents de stress environnementaux confirmés, en particulier les interactions avec la santé des poissons. Ces travaux s'inscrivent dans le plan de recherche intégré sur la santé des poissons et les interactions entre le saumon sauvage du Pacifique et le saumon d'élevage.

Sous-programme 1.3.1 – Gestion de l'aquaculture

Description

L'objectif du sous-programme de gestion de l'aquaculture est d'améliorer le régime de gestion de l'aquaculture du Ministère par l'application de divers règlements et politiques et la présentation de rapports destinés au public, ce qui permet au Ministère d'exercer son mandat réglementaire à l'égard du secteur. Ainsi, des efforts sont déployés pour améliorer les règlements et politiques actuels et en élaborer de nouveaux, qui sont ensuite simplifiés et uniformisés dans l'ensemble des régimes fédéraux, provinciaux et territoriaux et qui permettent d'assurer la protection du milieu aquatique. Ces efforts sont appuyés par des rapports destinés au public portant sur la gestion du secteur et sur son rendement économique et environnemental. Il est réalisé conformément aux obligations internationales du Canada et garantit l'exécution des responsabilités réglementaires nationales conformément aux engagements internationaux à l'égard de la gestion durable de l'aquaculture. Le Ministère, en partenariat avec d'autres ministères, soutient les collectivités autochtones qui s'intéressent à l'aquaculture et les aide à élaborer des plans d'affaires durables en matière d'aquaculture et à mettre sur pied des entreprises qui offriront des avantages économiques à long terme pour leurs collectivités.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
7 057 394	7 057 394	3 461 211

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
52,8	52,8	42,8

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Un régime réglementaire rationnel et transparent appuyé par des cadres de collaboration et des rapports publics	Pourcentage des activités planifiées réalisées qui sont liées à l'élaboration des règlements et des cadres de collaboration, ainsi que des rapports publics	90%	31 mars 2017
Gestion efficace des risques écologiques et génétiques associés au déplacement intentionnel d'organismes aquatiques vivants au moyen de permis délivrés en vertu de l'article 56 du *Règlement de pêche (dispositions générales)* et après le renouvellement du *Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques*	Nombre d'autorisations d'introduction et de transfert délivrées aux termes de l'article 56 du *Règlement de pêche (dispositions générales)* et après le renouvellement du *Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques*	600 autorisations	31 mars 2017
Les pêcheurs de mollusques bivalves se conforment à la réglementation fédérale	Pourcentage du taux de conformité avec une série de règlements de la *Loi sur les pêches*	97%	31 mars 2017

Sous-programme 1.3.2 – Programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique

Description

Ce sous-programme vise à gérer, à administrer et à réglementer de façon efficace l'aquaculture en Colombie-Britannique et à régir les activités de l'industrie aquacole, notamment les activités qui concernent les poissons à nageoires, les mollusques et les crustacés, et les activités en eau douce et sur terre. *Le Programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique* est mis en œuvre conformément au *Règlement du Pacifique sur l'aquaculture* établi en vertu de la *Loi sur les pêches*. Le programme englobe particulièrement les secteurs de responsabilité suivants : la délivrance de permis aux sites, la délivrance de permis d'introduction et de transfert, les conditions de permis, la gestion de l'environnement et de la santé des poissons, la conformité et la mise en application, les consultations et la participation, et la présentation de rapports destinés au public. Au bout du compte, le programme permet d'assurer la durabilité des activités aquacoles dans la province.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
6 271 307	6 271 307	6 271 307

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
35	35	35

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Un régime de réglementation efficace et efficient pour l'aquaculture en Colombie-Britannique	Pourcentage de permis d'aquaculture délivrés en Colombie-Britannique sur une base pluriannuelle à la demande des détenteurs de permis (ne s'applique pas au secteur des îles Discovery).	100%	31 mars 2017

Sous-programme 1.3.3 – Programme des sciences de l'aquaculture durable

Description

Le Programme des sciences de l'aquaculture durable consiste à procurer une solide base scientifique pour appuyer la prise de décisions relativement à la réglementation, aux politiques et aux programmes, renforçant ainsi la stabilité et la solidité des décisions liées à l'aquaculture. En outre, grâce aux activités de recherche effectuées en collaboration avec l'industrie aquacole, le Programme des sciences de l'aquaculture durable contribue à l'amélioration de la durabilité de l'industrie, facilite le transfert de technologie et la mobilisation des connaissances, et accroît les capacités scientifiques de l'industrie aquacole canadienne. La recherche à l'appui de la prise de décisions contribue à la transparence et favorise la confiance du public. Les activités clés permettant d'atteindre ces objectifs seront les suivantes : 1) la mise en œuvre d'un cadre scientifique officiel d'évaluation des risques et la prestation d'évaluations scientifiques des risques par les pairs et d'avis connexes sur les principales interactions entre l'aquaculture et l'environnement, y compris la santé des poissons; 2) la réalisation de recherches réglementaires ciblées dans des domaines comme les interactions entre les parasites et les agents pathogènes qui affectent les poissons, les effets cumulatifs, la gestion des écosystèmes et les interactions avec les populations sauvages; 3) la prestation d'avis scientifiques sur l'élaboration de normes nationales, l'élaboration et la mise en place d'indicateurs et d'options par zone afin d'aborder toute considération liée au chevauchement des mesures de gestion; 4) la réalisation de recherches concertées pour améliorer le rendement environnemental et optimiser la santé des poissons d'élevage.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
14 623 113	14 623 113	9 063 754

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
110,3	104,4	96,4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs ont accès à des connaissances scientifiques fiables sur l'aquaculture	Pourcentage de projets de recherche sur l'aquaculture durable qui ont fourni de l'information ou un avis à l'intention des responsables des politiques et des décideurs	90%	31 mars 2017

Programme 1.4 – Programme de mise en valeur des salmonidés

Description

Le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS) appuie l'atteinte des objectifs ministériels de gestion des pêches en produisant du saumon aux fins de récolte, d'évaluation des stocks et de conservation. De plus, le PMVS mobilise les communautés, les écoles, les Premières Nations et le grand public envers l'intendance du saumon au moyen d'activités de renseignement et communautaires et de projets de collaboration destinés à restaurer et conserver les habitats essentiels du saumon de la Colombie-Britannique et du Yukon. Le Programme contribue économiquement à une pêche au saumon de grande valeur par la production de saumons destinés aux pêches commerciales et récréatives du Pacifique. Grâce à des efforts d'amélioration des principaux stocks, le PMVS aide le Canada à remplir ses obligations d'amélioration découlant du Traité Canada-États-Unis sur le saumon du Pacifique et favorise l'accès sécuritaire aux marchés internationaux pour les produits du saumon du Canada. Le PMVS collabore étroitement avec le programme de gestion intégrée des pêches, le programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique et les programmes de santé des animaux aquatiques et de biotechnologie et génomique. De plus, les divers volets du PMVS sont coordonnés avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les administrations municipales.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
29 458 464	29 458 464	29 458 464	29 458 464

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
199,1	199,1	199,1

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les saumons mis en valeur répondent aux objectifs en matière de récolte, d'évaluation des stocks, de conservation, de rétablissement, d'intendance et d'éducation	Pourcentage de saumons mis en valeur appuyant directement les objectifs de récolte, d'évaluation des stocks et de conservation	75%	31 mars 2017

Faits saillants de la planification – Au niveau du programme

- Faire progresser les travaux de mise à niveau et de nouvellement des écloseries de saumon et de l'infrastructure des chenaux de frai exploitées par le Programme de mise en valeur des salmonidés.

Sous-programme 1.4.1 – Opérations de mise en valeur des salmonidés

Description

Les opérations de mise en valeur des salmonidés permettent de produire du saumon du Pacifique dans des installations de mise en valeur, et de restaurer l'habitat et d'entreprendre des projets qui favorisent la participation des citoyens aux activités de pêche et d'intendance des bassins hydrographiques. Les installations de mise en valeur comprennent les écloseries et les chenaux de frai qui produisent du saumon. Le saumon mis en valeur offre des possibilités de pêche à des fins économiques, sociales et culturelles pour les pêcheurs récréatifs, commerciaux et ceux des Premières Nations, appuie le rétablissement des stocks vulnérables et contribue au respect des engagements en matière d'évaluation des stocks aux termes du Traité sur le saumon du Pacifique avec les États-Unis. Les occasions de participation, pour les citoyens, aux activités de pêche et d'intendance des bassins hydrographiques, à la restauration de l'habitat et aux projets de mise en valeur des salmonidés concernent le public, les Premières Nations, et d'autres partenaires du gouvernement et du Ministère. Parmi les projets mis sur pied en collaboration avec des partenaires communautaires, on compte l'élaboration de plans intégrés concernant les bassins versants locaux et régionaux, et les activités d'intendance. Les opérations de mise en valeur des salmonidés appuient également les projets d'enseignement à l'école et de sensibilisation auprès de la population.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
28 496 464	28 496 464	28 496 464

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
199,1	199,1	199,1

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les Premières Nations, les collectivités locales et les tiers ont l'occasion de participer à des activités de pêche et d'intendance dans les bassins hydrographiques	Le nombre d'intendants communautaires (Premières Nations, bénévoles, étudiants, etc.) participant aux activités d'intendance appuyées par le PMVS	13 000	31 mars 2017

Sous-programme 1.4.2 – Programmes de contribution à la mise en valeur des salmonidés

Description

Les programmes de contribution à la mise en valeur des salmonidés offrent un financement à l'appui des projets communautaires qui concernent le saumon et l'habitat du poisson. Le Ministère a conclu des ententes de contribution prévoyant une collaboration à long terme avec la Fondation du saumon du Pacifique et la T. Buck Suzuki Environmental Foundation. Les contributions que Pêches et Océans Canada accorde à ces fondations sont entièrement compensées par les recettes tirées de la vente de timbres de conservation et par les frais supplémentaires de conservation de la pêche commerciale exigés pour les cartes d'enregistrement des pêcheurs. La Fondation du saumon du Pacifique utilise les fonds ainsi contribués par le Ministère pour appuyer les projets communautaires sur le saumon et l'habitat du poisson afin de conserver, de rétablir et de mettre en valeur le saumon du Pacifique. Pour ce faire, la Fondation du saumon du Pacifique travaille en partenariat avec les communautés, les autres gouvernements, les représentants des Premières Nations et des organismes sans but lucratif. La T. Buck Suzuki Environmental Foundation entreprend directement des projets pour protéger et conserver le poisson et son habitat. Cette fondation utilise les fonds de transfert provenant du programme suivant : Contribution à la Fondation du saumon du Pacifique.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
962 000	962 000	962 000

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
—	—	—

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les Premières Nations, les collectivités locales et les autres organisations disposent de ressources pour participer à des activités qui appuient le saumon du Pacifique	Pourcentage des fonds, reçus au cours de l'exercice précédent grâce aux timbres de conservation du saumon et aux frais supplémentaires appliqués aux cartes d'enregistrement des pêcheurs, que peut utiliser Pêches et Océans Canada durant l'année en cours à titre de paiements de contribution à la Fondation du saumon du Pacifique et à la T. Buck Suzuki Fondation pour soutenir le saumon	90%	31 mars 2017

Programme 1.5 – Santé des animaux aquatiques

Description

En collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Ministère assure la prestation du Programme national sur la santé des animaux aquatiques (PNSAA). L'objectif de ce programme est de prévenir l'introduction et la propagation de maladies infectieuses graves d'importance nationale et internationale, et ce, à la fois chez les animaux aquatiques sauvages et d'élevage. Cette mesure de prévention est essentielle pour protéger la santé des ressources aquatiques du Canada ainsi que le marché intérieur et le marché d'exportation en ce qui concerne les poissons et fruits de mer. Du même coup, le PNSAA augmente la stabilité économique et le potentiel de croissance des industries et des régions qui dépendent de ces ressources. Le Ministère fournit des avis scientifiques, mène des essais diagnostiques et fait de la recherche; ces travaux servent de fondement à la certification de santé des animaux aquatiques et appuient l'exercice des responsabilités fédérales en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur les pêches*. Le programme favorise également la réalisation d'autres programmes de Pêches et Océans Canada, comme le Programme de mise en valeur des salmonidés, le Programme de biotechnologie et de génomique, ainsi que le Programme des sciences de l'aquaculture durable.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
5 515 751	5 515 751	5 515 751	5 515 751

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
53,5	53,5	53,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les décideurs ont accès aux résultats des tests diagnostiques pour la réglementation de la santé des animaux aquatiques	Pourcentage de tests effectués sur des échantillons de poissons soumis aux laboratoires du Système de laboratoire national pour la santé des animaux aquatiques de Pêches et Océans Canada dans le délai convenu	100%	31 mars 2017
Les décideurs ont accès aux avis et aux connaissances scientifiques pour appuyer la réglementation sur la santé des animaux aquatiques	Pourcentage des jalons des projets de recherche achevés comme prévu	90%	31 mars 2017

Programme 1.6 – Biotechnologie et génomique

Description

Le Ministère doit veiller à ce que ses employés acquièrent les connaissances nécessaires aux fins de la réglementation et de l'évaluation des risques des produits du poisson dérivés des innovations apportées dans les domaines de la biotechnologie et de la génomique. La biotechnologie et la génomique peuvent fournir des techniques de pointe et des stratégies en vue d'assurer le développement durable des ressources aquatiques. Le fait que le Ministère utilise ces outils permet au Canada d'accroître sa capacité de protéger les espèces en péril, de gérer l'ouverture et la fermeture des pêches, de poursuivre les braconniers, d'améliorer les pratiques aquacoles, de limiter les éclosions de maladies et d'assainir les sites contaminés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
3 382 084	3 382 084	3 337 084	3 337 084

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
23,3	21,8	21,8

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les décideurs de Pêches et Océans Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada ont accès à des avis et des connaissances en matière de biotechnologie pour la réglementation des produits du poisson issus de la biotechnologie	Pourcentage de réponses à des demandes d'avis et d'information en matière de biotechnologie fournies aux décideurs dans les délais prescrits par le client	100%	31 mars 2017
Les décideurs de Pêches et Océans Canada ont accès à des connaissances et à des avis en matière de génomique pour la gestion des pêches et des océans	Pourcentage de projets de l'Initiative de recherche-développement en génomique qui ont fourni des avis et des connaissances en matière de génomique aux décideurs	100 % dans les trois ans suivant l'achèvement d'un projet	31 mars 2017

Programme 1.7 – Engagement à l'échelle internationale

Description

Le programme d'engagement à l'échelle internationale assure aux Canadiens l'accès à des ressources halieutiques gérées à l'échelle internationale, favorise la gestion durable des pêches et la santé des écosystèmes marins sur le plan mondial, et contribue à instaurer une forme de commerce international stable pour le poisson et les produits de la mer canadiens. Le programme fait progresser ses objectifs grâce à des engagements multilatéraux et bilatéraux ainsi qu'à des stratégies coordonnées avec des partenaires internationaux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
14 010 930	14 010 930	12 997 635	12 722 635

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
45,7	46,1	46,6

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Décisions relatives aux quotas et accords internationaux en matière de gestion des pêches qui reflètent les positions du Canada	Pourcentage des décisions qui reflètent l'ensemble des objectifs et des intentions stratégiques du Canada	100%	31 mars 2017
Influence exercée par Pêches et Océans Canada dans le cadre des accords de libre-échange pertinents qui favorisent l'accès aux marchés internationaux des produits canadiens du poisson et de la mer	Pourcentage des négociations commerciales en cours ou des nouveaux accords de libre-échange qui intègrent les opinions émises par Pêches et Océans Canada et le texte proposé par ce dernier	100%	31 mars 2017

Faits saillants de la planification – Priorités organisationnelles

- Proposer et appuyer des propositions et des initiatives dans les forums internationaux, qui visent à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), telles qu'un engagement avec les organisation régionale de gestion des pêches (ORGP), INTERPOL et les États-Unis concernant la mise en œuvre du plan d'action du groupe de travail présidentiel visant à lutter contre la pêche INN et la fraude relative aux fruits de mer.
- Continuer de favoriser et de sécuriser l'accès aux marchés d'exportation de la pêche canadienne d'espèces sauvages, de poissons d'aquaculture et de produits de fruits de mer, y compris les produits du phoque, et appuyer les objectifs législatifs à l'aide d'ententes commerciales bilatérales et multilatérales clés.
- Participer aux négociations d'un traité sur le saumon du Pacifique avec les États-Unis, au sujet des chapitres devant prendre fin en 2018.
- Faire progresser les priorités en Arctique par continuer d'appuyer la déclaration concernant la prévention des activités non réglementées de pêche dans les secteurs hauturiers du centre de l'océan Arctique, qui préconise une approche préventive liée à la possibilité de pêche en haute mer dans le centre de l'océan Arctique, y compris la collaboration avec les autres États côtiers de l'océan Arctique pour les prochaines étapes.

Faits saillants de la planification – Priorités organisationnelles

- Faire progresser les intérêts et les objectifs internationaux du Canada afin de veiller à ce que les organisations internationales dont le Canada est membre et les ententes dont le Canada est signataire tiennent compte de nos intérêts nationaux, de nos décisions stratégiques et de nos intentions stratégiques à long terme.
- Favoriser l'ouverture des marchés mondiaux aux produits comestibles de la mer du Canada et donner un avantage compétitif à l'industrie canadienne en continuant de participer à des réunions et à des forums, à des négociations et à des salons commerciaux sur la scène internationale.

Programme 1.8 – Navigation maritime

Description

Le programme de navigation maritime de la Garde côtière canadienne offre aux secteurs du transport maritime commercial national et international, aux pêcheurs et aux utilisateurs d'embarcations de plaisance des renseignements et des services qui facilitent le déplacement sécuritaire, économique et efficace des navires. Les services du programme consiste à fournir de l'information relative aux relevés et aux prévisions sur certains chenaux commerciaux afin de déterminer la profondeur d'eau disponible, les restrictions ou dangers pour la navigation; à procurer des services de dragage; des structures maritimes pour l'entretien de voies navigables dans certains chenaux de navigation; des aides à la navigation, par exemple des aides maritimes à courte portée, comme les bouées, des aides à la navigation fixes, le système mondial de localisation différentiel, ainsi que de l'information à l'intention des navigateurs; de l'aide aux navires emprisonnés dans la glace; l'entretien de passage dans des eaux couvertes de glace; le déglaçage des ports commerciaux et de pêche; fournir des conseils sur la navigation dans les glaces et des renseignements sur les glaces, et un service d'escorte aux navires

pour traverser les eaux couvertes de glace; et de surveiller et briser les embâcles afin de prévenir les inondations sur le fleuve Saint-Laurent. Les services du programme contribuent au développement de l'Arctique en transportant des marchandises et des biens aux communautés du Nord et en maintenant une présence canadienne maritime visible dans le Nord. Le programme est offert en coordination avec les programmes de la Garde côtière sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte et sur l'état de préparation des biens à terre, du Service hydrographique du Canada, de Services publics et Approvisionnement Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada. Le fondement juridique de ce programme relève de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
46 288 327	46 288 327	46 306 048	41 327 647

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
261	254	245

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Contribuer au transport maritime canadien sécuritaire et efficace	La moyenne quinquennale du tonnage annuel intérieur et international total traité	Maintenir ou améliorer la moyenne quinquennale de 453 100 000 (la période de cinq ans la plus récente - 2008-2012)	31 mars 2017

Faits saillants de la planification – Priorités organisationnelles

- Travailler avec Transports Canada et Environnement et Changement climatique Canada à l'amélioration de la sécurité maritime.
- Permettre le commerce maritime en mettant en œuvre un système de navigation maritime moderne comprenant des services de navigation novateurs et pertinents tels que les bouées de plastiques quatre saisons, la navigation électronique, la cartographie du Service hydrographique du Canada, la fourniture de renseignements de navigation en temps réel et un meilleur suivi de la navigation.
- Faire progresser les priorités en Arctique par renforcer le rôle permanent et croissant de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne dans l'Arctique en faisant progresser l'Initiative des corridors de transport maritime dans le Nord, notamment en concevant des produits et services de navigation; en améliorant la cartographie du fond marin au moyen de l'acquisition et de l'installation de systèmes multifaisceaux sur les navires de la Garde côtière, et en mobilisant les territoires et les chefs autochtones.

Programme 1.9 – Ports pour petits bateaux

Description

En vertu de la *Loi sur les ports de pêche et de plaisance* et de son règlement connexe, le programme des Ports pour petits bateaux exploite et entretient un réseau national de ports qui répondent aux besoins essentiels et changeants de l'industrie de la pêche commerciale, et appuient les intérêts généraux des collectivités côtières. L'investissement dans l'infrastructure des ports pour petits bateaux assure la prospérité économique du secteur maritime et de l'industrie des pêches au Canada et contribue à la sécurité publique. Le programme des Ports pour petits bateaux utilise ses ressources pour maintenir en bon état les ports essentiels à l'industrie de la pêche commerciale. Le Programme est réalisé en collaboration avec les administrations portuaires, des organisations locales à but non lucratif qui représentent les intérêts des pêcheurs commerciaux et de la collectivité en général et qui gèrent les ports en fonction des accords de location conclus avec Pêches et Océans Canada. Conformément au mandat du programme concernant le soutien à l'industrie de la pêche commerciale, la propriété des ports de pêche à faible activité et des ports de plaisance est transférée à des tierces parties par dessaisissement. Le programme des Ports pour petits bateaux est financé par des crédits annuels et repose sur deux programmes de paiements de transfert, soit le Programme de subvention par catégorie de ports pour petits bateaux et le Programme de dessaisissement des ports pour petits bateaux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
277 650 414	277 650 414	92 379 801	92 379 801

Remarque : Les dépenses prévues pour 2016-2017 comprennent un financement régulier du programme de 92,2 millions de dollars et un financement temporaire de 185,5 millions de dollars pour appuyer l'Initiative visant les infrastructures fédérales (IIF) prenant fin en 2016-2017. Le Programme des ports pour petits bateaux a reçu un financement temporaire de 288 millions de dollars, sur une période de deux ans, pour d'appuyer l'IIF (102,6 millions de dollars en 2015-2016 et 185,5 millions de dollars en 2016-2017).

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
180	163,5	163,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Réseau de ports sécuritaires et accessibles qui contribuent à l'industrie de la pêche commerciale	Pourcentage des installations des ports de pêche désignés qui sont au moins dans un état passable	80%	31 mars 2017
Les activités de Ports pour petits bateaux procurent des avantages économiques	Produit intérieur brut généré par les activités de Ports pour petits bateaux	80 M$	31 mars 2017
Les administrations portuaires exploitent et gèrent les ports de pêche essentiels	Pourcentage des ports de pêche désignés qui sont exploités et gérés par les administrations portuaires	>90%	31 mars 2017

Faits saillants de la planification – Priorités organisationnelles

- Dans le cadre de l'Initiative visant les infrastructures fédérales, soutenir les pêches commerciales en apportant des améliorations à l'infrastructure dans les ports pour petits bateaux partout au Canada.

Faits saillants de la planification – Au niveau du programme

- Commencer la mise en œuvre des mesures visant à rendre le programme des ports pour petits bateaux plus durable à long terme, tout en continuant de répondre aux besoins des utilisateurs des ports, compte tenu de l'évolution des pêches et du mandat du programme qui est axé sur les ports de pêche essentiels.

Programme 1.10 – Délimitation du territoire

Description

La définition et la description des frontières maritimes du Canada se fondent sur des données hydrographiques et une expertise en géodésie marine. Le Service hydrographique du Canada et les Services océanographiques de Pêches et Océans Canada fournissent des données hydrographiques et nautiques ainsi qu'une expertise en géodésie marine. Les experts techniques du programme définissent la position géographique de toutes les limites et les frontières maritimes des eaux territoriales du Canada et fournissent la preuve de nature géodésique nécessaire à la résolution de différends frontaliers (p. ex., la mer de Beaufort et l'île Hans) et de poursuites résultant de la violation du droit maritime international (p. ex., la pêche étrangère), ainsi que d'autres infractions dans les eaux canadiennes. En faisant reconnaître ces limites et ces frontières à l'échelle internationale, le Canada réussit à affirmer son droit de souveraineté sur les ressources et à assurer la sécurité de ses frontières maritimes. Le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), et en 2013, il a présenté à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies (la Commission) des preuves que des limites extérieures du plateau continental du Canada ont été fixées au-delà de la zone économique exclusive actuelle de 200 milles marins. Cette présentation partielle portait sur le plateau continental étendu de l'Atlantique. Le Canada a également soumis un rapport préliminaire indiquant qu'une demande sur l'Arctique sera présentée lorsque de plus amples données auront été recueillies. Le Ministère collabore étroitement avec Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada et Ressources naturelles Canada afin de préparer la deuxième demande, qui vise à présenter et défendre les preuves que le Canada a soumises à la Commission.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
1 625 067	1 625 067	1 205 809	804 494

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
11,8	9,8	9,8

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les limites et les frontières maritimes nationales et internationales du Canada sont bien définies et maintenues conformément aux normes internationales aux fins d'utilisation dans des cartes, des présentations aux Nations Unies et des demandes juridiques	Pourcentage du total des données essentielles acquises et analysées en vue de la demande du Canada concernant l'Arctique à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies. Il s'agit d'un projet de trois ans	75%	31 mars 2017
	Pourcentage de données nécessaires qui sont recueillies et analysées afin de mettre à jour les lignes de base du Canada qui définissent les limites et les frontières maritimes nationales et internationales du Canada	75%	31 mars 2017
L'expertise en géodésie nautique, les connaissances et les rapports probants sont mis à la disposition des décideurs et des organismes de réglementation	Pourcentage des conseils, des rapports d'experts, des rapports probants et des témoignages acceptés pour la définition ou la défense de la description géographique des limites et des frontières maritimes du Canada	100%	31 mars 2017

Faits saillants de la planification - Priorités organisationnelles

- Faire progresser les priorités en Arctique par recueillir, intégrer et interpréter des renseignements scientifiques pour appuyer la présentation de preuves, par le Canada, à la Commission des limites du plateau continental, établie en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour la délimitation du plateau continental étendu du Canada.

Programme 1.11 – Programme d'adaptation au changement climatique

Le financement de ce programme a pris fin en 2015-2016. L'avenir du programme sera déterminé lors du processus d'allocation du budget de 2016-2017; le rapport ministériel sur le rendement de 2016-2017 rendra compte de l'issue de ce processus.

Description

Pêches et Océans Canada contribue à la croissance et à la durabilité de nombreux secteurs maritimes, et la valeur de ses actifs liés aux infrastructures représente des milliards de dollars. Le Ministère doit pouvoir modifier ses décisions et ses activités en fonction des effets des changements climatiques. Le Programme des services d'adaptation aux changements climatiques permet d'évaluer le risque, d'acquérir des connaissances scientifiques et d'élaborer des outils d'adaptation, ce qui facilite l'intégration de considérations liées aux changements climatiques et de stratégies de gestion adaptative au processus décisionnel du Ministère. Qu'il s'agisse de la gestion des ressources halieutiques, des ports pour petits bateaux ou de la navigation maritime, le processus décisionnel doit tenir compte des changements climatiques pour garantir que le Canada continue à tirer des avantages sociaux et économiques de ses océans et ses eaux continentales. Ce programme n'est qu'un élément d'un programme horizontal[1] beaucoup plus vaste qui comprend neuf ministères fédéraux, y compris Environnement

et Changement climatique Canada, Ressources naturelles Canada, et l'Agence de la santé publique du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
À déterminer			

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
À déterminer		

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Pêches et Océans Canada possède les connaissances et les outils nécessaires pour répondre aux répercussions et aux possibilités qui sont liées aux changements climatiques	Nombre global de mesures d'adaptation entreprises par Pêches et Océans Canada qui démontrent qu'on a tenu compte des possibilités et des répercussions liées aux changements climatiques sur les océans et les voies navigables intérieures	À déterminer	
	Pourcentage de programmes d'activités pertinents d'Architecture d'alignement des programmes de Pêches et Océans Canada pour lesquels on a mis au point des mesures d'adaptation à l'usage des gestionnaires de programme de Pêches et Océans Canada, en tenant compte des possibilités et des répercussions liées aux changements climatiques		

Résultat stratégique N° 2 – Des écosystèmes aquatiques durables

Le résultat stratégique « Des écosystèmes aquatiques durables » s'articule autour de cinq programmes et de six sous-programmes, comme le montre l'Architecture d'alignement des programmes :

- **Programme 2.1 : Conformité et application de la loi**
  - Sous-programme 2.1.1 : Service national de renseignements sur les pêches
  - Sous-programme 2.1.2 : Les opérations de contrôle d'application de la loi
  - Sous-programme 2.1.3 : État de préparation du programme et des opérations
- **Programme 2.2 : Protection des pêches**
  - Sous-programme 2.2.1 : Examens réglementaires, normes et lignes directrices
  - Sous-programme 2.2.2 : Partenariats et arrangements réglementaires
  - Sous-programme 2.2.3 : Espèces aquatiques envahissantes
- **Programme 2.3 : Espèces en péril**
- **Programme 2.4 : Services d'intervention environnementale**
- **Programme 2.5 : Gestion des océans**

Programme 2.1 – Conformité et application de la loi

Description

Le programme Conformité et application de la loi assure la conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques du Canada ainsi que la protection des espèces en péril, de l'habitat du poisson et des océans. Ce programme repose sur une approche de gestion et d'application des règlements, et utilise un certain nombre d'outils pour atteindre ses objectifs, ce qui inclut la promotion de la conformité aux lois, aux règlements et aux mesures de gestion grâce à l'éducation et à une intendance partagée, la réalisation d'activités de suivi, de contrôle et de surveillance, et la gestion des cas importants et des enquêtes spéciales. Les sous-programmes du Service national du renseignement sur les pêches, du service Activités d'application de la loi et du service Préparation du programme et état de préparation opérationnelle appuient la réalisation des activités d'application de la loi. En outre, ce programme fonctionne en étroite collaboration avec le Secteur de la gestion des écosystèmes et des pêches, la Gendarmerie royale du Canada et divers partenaires nationaux et internationaux, dont l'industrie, pour garantir des pêches paisibles et ordonnées. Il apporte également une contribution importante, avec la Garde côtière canadienne, à la protection de la souveraineté canadienne et aide le ministère de la Défense nationale à cerner les menaces possibles à la sécurité maritime. Il joue aussi un rôle de premier plan avec le Secteur de la gestion des écosystèmes et des pêches, Environnement et Changement climatique Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques afin d'assurer la protection du public contre la consommation de produits de la mer contaminés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
103 320 201	103 320 201	103 320 201	103 320 201

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
737,9	742,9	742,9

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les résultats ayant des répercussions sur la ressource satisfont aux exigences nationales et internationales, ainsi qu'aux exigences commerciales et aux exigences et ententes de partenariats qui régissent la ressource	Maintenir le taux de conformité de la communauté réglementée de Pêches et Océans Canada à 5 % du niveau de référence	90 % ou plus	mars 2017

Faits saillants de la planification - Priorités organisationnelles

- Favoriser et sécuriser l'accès aux marchés d'exportation de la pêche canadienne d'espèces sauvages, de poissons d'aquaculture et de produits de fruits de mer, y compris les produits du phoque, et appuyer les objectifs législatifs à l'aide d'ententes commerciales bilatérales et multilatérales clés.
- Proposer et appuyer des propositions et des initiatives dans les forums internationaux, qui visent à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), telles qu'un engagement continu avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), INTERPOL et les États-Unis concernant la mise en œuvre du plan d'action du groupe de travail présidentiel visant à lutter contre la pêche INN et la fraude relative aux fruits de mer.

Faits saillants de la planification – Au niveau du programme

- Encourager et faire progresser l'intégration des fonctions de renseignement dans les opérations d'application de la loi; veiller à ce que l'intégration se fasse, qu'elle se voie dans la prestation du programme et qu'elle ait une incidence sur les processus de détermination des risques et des priorités.
- Appuyer l'innovation continue au chapitre de la gestion des cas importants sur le plan de la gestion des crimes graves soupçonnés liés aux pêches très médiatisées.
- Favoriser l'innovation au sein de l'organisation en investissant dans nos gens et en leur fournissant la base et les outils leur permettant d'accomplir leurs tâches quotidiennes au travail et d'exceller à ce chapitre, pour un effectif solide, efficace et professionnel prêt à surmonter les défis d'aujourd'hui et de demain.

Sous-programme 2.1.1 – Service national de renseignements sur les pêches

Description

Le Service national de renseignements sur les pêches recueille et analyse des renseignements provenant de toutes les sources et produit des rapports de renseignements pour faciliter la prise de décisions judicieuses et éclairées. Ce programme fournit des conseils aux décideurs sur les aspects de l'environnement opérationnel. À mesure que le Programme de conformité et d'application de la loi évoluera vers un organisme axé sur le renseignement, la collecte de renseignements exacts et la capacité à fixer les priorités et à élaborer des plans d'action aideront à contrôler, à réduire et à atténuer les menaces et les risques. L'établissement d'un modèle de renseignement à titre de pratique opérationnelle essentielle au sein du programme de conformité et d'application de la loi permettra d'affecter stratégiquement les ressources aux domaines comportant les risques les plus élevés et d'assurer ainsi l'efficacité maximale du programme plutôt que d'affecter les ressources aux interventions en cas d'urgence.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
4 162 493	4 162 493	4 162 493

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
106,2	111,2	111,2

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les menaces importantes/principales pour les ressources aquatiques, les pêches et la sûreté maritime sont détectées	Proportions de dossiers actifs importants et de missions de reconnaissance internationales liés à une évaluation de la menace et des risques fondée sur le renseignement	10%	31 mars 2017

Sous-programme 2.1.2 – Les opérations de contrôle d'application de la loi

Description

Les opérations de contrôle d'application de la loi comprennent divers outils de conformité et d'application de la loi servant à détecter et à prévenir les activités illégales. L'éducation et l'intendance partagée font la promotion de la conformité par l'éducation, les campagnes promotionnelles et la mobilisation des partenaires et des intervenants. Les activités éducatives accroissent la sensibilisation et améliorent la compréhension, ce qui permet au public d'être plus informé, et encourage les utilisateurs de ressources à se conformer aux exigences réglementaires. Les activités de surveillance et de vérification des pêches fournissent une fonction de surveillance pour déterminer la conformité des participants à la loi, aux règlements et aux mesures de gestion. Dans le cadre du programme, on a recours à la surveillance sur terre, sur l'eau et dans les airs, ainsi qu'à la technologie moderne, comme les systèmes de surveillance des navires, la surveillance vidéo et la surveillance par satellite pour détecter les activités illégales. Les cas importants et les enquêtes spéciales mettent l'accent sur la résolution des problèmes de conformité complexes à haut risque qui représentent une menace importante pour la durabilité des ressources aquatiques du Canada et qui ne peuvent être résolus au moyen de l'éducation, la surveillance régulière et les activités de surveillance et de contrôle. Des techniques d'enquête spéciales, notamment les opérations secrètes, la surveillance technique et les technologies d'investigation numérique, sont utilisées pour contrecarrer les activités de pêche illégales. Ce programme est soutenu par des services assurés par des tiers (programmes de gardiens, d'observateurs en mer et de vérification à quai), de même que des partenariats et des opérations conjointes avec la police et d'autres organismes d'application de la loi. Le public collabore en déclarant les infractions dans le cadre des programmes « Observez, notez et signalez ». Pour empêcher les activités illégales, on mène des interventions d'application de la loi qui peuvent entraîner des avertissements, des saisies, des arrestations, des directives, des ordonnances, des détournements, des contraventions, des frais et des poursuites. Ce programme répond aux engagements nationaux et internationaux visant à mettre un terme à la pêche illégale, non réglementée et non déclarée, ainsi qu'à protéger l'habitat et les espèces en péril, ce qui permet de contribuer à la durabilité des écosystèmes aquatiques, de soutenir les activités économiques légitimes et de protéger les consommateurs contre les produits de la mer illégalement pêchés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
83 524 897	83 524 897	83 524 897

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
560,7	560,7	569,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
La non-conformité est corrigée conformément au niveau de risque posé	Le pourcentage d'infractions présumées à risque moyen ou élevé qui ont été sanctionnées par des mesures de répression formelles	> 95 %	31 mars 2017

Sous-programme 2.1.3 – État de préparation du programme et des opérations

Description

L'état de préparation du programme et des opérations vise le perfectionnement et le soutien d'un effectif compétent, bien équipé, bien informé, en sécurité et efficace. À ce titre, on a recours à la planification stratégique, à des évaluations intégrées des risques, ainsi qu'à des examens et à des vérifications périodiques pour définir les priorités opérationnelles et veiller à ce que l'équilibre entre les outils et les approches utilisés permettent d'atteindre les objectifs du programme. L'acquisition et la gestion de l'équipement, des véhicules et des navires sont nécessaires pour que le personnel soit bien équipé et efficace. L'état de préparation du programme et des opérations permettent d'assurer la bonne formation de l'effectif par l'intermédiaire du Programme de progression de carrière des agents des pêches, ainsi que grâce à la coordination d'une formation spécialisée en matière d'application de la loi et de renseignements offerte dans le cadre du programme de conformité et de mise en application de la loi qui comprend, au besoin, les exigences liées au renouvellement de la certification des agents des pêches. Cette préparation assure également la gestion des données ainsi que la collecte et l'analyse des renseignements par le développement et la maintenance de systèmes de gestion de l'information, dont le Système ministériel d'infraction. Enfin, les systèmes de collecte et d'analyse des renseignements appuient également la planification stratégique, l'établissement des priorités et la gestion du rendement de l'ensemble du programme de conformité et d'application des lois.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
15 632 811	15 632 811	15 632 811

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
71	71	62

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Le Canada a la capacité de gérer et d'appliquer efficacement les lois, la réglementation et les autres cadres de gestion qui régissent les voies navigables, les pêches, les océans et les habitats du pays de manière juste, prévisible et uniforme	Maintenir la capacité opérationnelle de base de l'effectif d'agents des pêches	Atteindre ou dépasser 85%	31 mars 2017

Programme 2.2 – Protection des pêches

Description

Le Programme de protection des pêches vise à s'assurer que les pêches commerciales, récréatives et autochtones sont productives et durables. Dans le cadre de ses principales activités opérationnelles, le Programme de protection des pêches est responsable de l'administration des dispositions relatives à la protection des pêches de la *Loi sur les pêches*, y compris la création de lignes directrices et de règlements. Dans le cadre du programme, on procède à l'examen et à l'autorisation des travaux, réalisations et activités proposés qui peuvent avoir des répercussions sur les poissons et leur habitat, on assume des responsabilités législatives en lien avec les régimes fédéraux d'évaluation environnementale, et on met en application l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, concernant l'obligation de consulter à propos de la délivrance d'autorisations. On offre également des conseils scientifiques spécialisés aux ministères gardiens fédéraux afin d'encourager une gestion efficace des sites contaminés par l'intermédiaire du Plan d'action pour les sites contaminés. La durabilité et la productivité continue des pêches commerciales, récréatives et autochtones sont atteintes surtout lorsque les partenaires et les intervenants ayant des intérêts communs travaillent ensemble afin de conserver et de protéger le poisson et l'habitat du poisson. Dans le cadre du Programme de protection des pêches, on a conclu des ententes de partenariat avec certains organismes fédéraux et certaines provinces, leur permettant de mener des examens initiaux des projets pour déterminer s'ils ont besoin de conseils ou s'ils doivent faire l'objet d'un examen par le Programme de protection des pêches, en vertu de la *Loi sur les pêches*. Le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives préconise une approche fondée sur le partenariat en offrant du financement aux acteurs des pêches récréatives et aux groupes de conservation qui entreprennent des activités de restauration de l'habitat du poisson. Enfin, le Programme de protection des pêches contribue à la gestion des problèmes liés aux espèces aquatiques envahissantes grâce à la collaboration fédérale-provinciale-territoriale et à l'élaboration d'outils réglementaires visant à prévenir l'introduction et la propagation des espèces aquatiques envahissantes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
63 121 302	63 121 302	60 535 112	58 542 348

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
406,7	404,9	404,9

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Le Programme de protection des pêches offre aux Canadiens des conseils réglementaires d'une manière conséquente et opportune, pour éviter, réduire et contrebalancer les répercussions sur la productivité des pêches	Pourcentage des demandes qui sont jugées complète ou incomplète selon les délais exigés dans les règlements	100%	mars 2017

Faits saillants de la planification - Priorités organisationnelles

- Examiner des mesures pour rétablir le financement fédéral annuel dans la recherche sur l'eau douce et effectuer de nouveaux investissements dans le projet canadien de la région des lacs expérimentaux.
- S'appuyer sur les preuves scientifiques et le principe de la prudence et tenir compte des changements climatiques dans la prise de décisions ayant des répercussions sur les stocks halieutiques et la gestion des écosystèmes.
- Mettre en œuvre le nouveau Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives pour soutenir celles-ci dans l'ensemble du pays.
- Travailler en collaboration avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique Canada afin de renouveler notre engagement relativement à la protection des Grands Lacs, du bassin du Saint-Laurent et du bassin du Lac Winnipeg.
- Travailler en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada et Ressources naturelles Canada, passer immédiatement en revue les processus canadiens d'évaluation environnementale et introduire de nouveaux processus équitables qui permettront :
  - de rétablir une surveillance étroite et des évaluations environnementales exhaustives des secteurs relevant de la compétence du gouvernement fédéral, tout en travaillant avec les provinces et les territoires pour éviter tout chevauchement;
  - de veiller à ce que les décisions se fondent sur la science, les faits et les preuves et servent l'intérêt du public;
  - de fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des moyens pour exprimer leurs points de vue, et aux experts la possibilité d'y contribuer réellement;
  - d'exiger que les promoteurs de projet choisissent les meilleures technologies disponibles pour réduire les incidences environnementales.
- Poursuivre les travaux de prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces aquatiques envahissantes au Canada en contribuant aux obligations internationales dans le cadre du Programme de lutte contre la lamproie marine, en mettant en œuvre l'annexe sur les espèces aquatiques envahissantes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et l'Initiative sur la carpe asiatique et en appuyant la mise en œuvre du *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* en collaboration avec les provinces et les territoires.

- Collaborer avec Transports Canada pour examiner les modifications récentes apportées à la *Loi sur les pêches* et à la *Loi sur la protection des eaux navigables*, restaurer les protections qui avaient été abrogées et intégrer des mesures de protection modernes.
- Par l'intermédiaire du Groupe consultatif national sur les contaminants et du Programme de recherche sur la réglementation de l'aquaculture, et en collaboration avec le milieu universitaire et d'autres partenaires, financer des projets de recherche sur les effets biologiques des contaminants sur les organismes aquatiques.

Faits saillants de la planification – Au niveau du programme

- Mettre en œuvre des dispositions de la *Loi sur les pêches* concernant la protection des pêches par l'examen des projets en temps opportun et par la collaboration avec des intervenants externes, notamment les organisations autochtones, pour le développement continu d'outils, de politiques et d'orientations.
- Maintenir des relations de collaboration avec les provinces et les territoires à l'égard des espèces aquatiques envahissantes en tenant des réunions régulières du Comité national sur les espèces aquatiques envahissantes

Sous-programme 2.2.1 – Examens réglementaires, normes et lignes directrices

Description

Dans le cadre de ses principales activités opérationnelles, le Programme de protection des pêches est responsable de l'administration des dispositions relatives à la protection des pêches de la *Loi sur les pêches*, y compris la création de lignes directrices et de règlements. Il est également responsable d'appliquer certaines dispositions de la *Loi sur les espèces en péril*, et d'assumer des responsabilités législatives précises en lien avec les régimes fédéraux d'évaluation environnementale, y compris, entre autres, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, certains régimes territoriaux et certains régimes établis en vertu des ententes sur les revendications territoriales. Le Programme est chargé de respecter le devoir de consulter et, le cas échéant, de prendre des mesures d'adaptation par rapport aux autorisations et à leurs répercussions possibles sur les droits ancestraux et issus de traités. Le Programme entreprend l'examen et l'autorisation des travaux, des entreprises et des activités (projets) proposés qui peuvent nuire au poisson et à l'habitat du poisson. Le Programme fournit des conseils aux promoteurs pour leur permettre d'éviter et de réduire les effets que peuvent avoir les projets entrepris sur le poisson et l'habitat du poisson. Lorsque les dommages ne peuvent être évités, le Programme assure la conformité avec la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur les espèces en péril* grâce à la délivrance d'autorisations et de permis, s'il y a lieu, s'accompagnant de conditions liées à la compensation, à la surveillance et à la production de rapports.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
36 991 683	36 984 447	36 991 683

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
317,6	317,6	317,6

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les promoteurs de projet disposent des renseignements requis pour établir s'ils doivent soumettre leur projet au Pêches et Océans Canada pour examen en vertu des dispositions relatives à la protection des pêches de la *Loi sur les pêches*	Pourcentage du nombre total de projets qui ont été soumis au Pêches et Océans Canada pour examen en vertu de la *Loi sur les pêches*	75 % du nombre total de projets soumis au Pêches et Océans Canada ont exigé un examen	31 mars 2017

Sous-programme 2.2.2 – Partenariats et arrangements réglementaires

Description

La durabilité et la productivité continue des pêches commerciales, récréatives et autochtones sont atteintes surtout lorsque les partenaires et les intervenants ayant des intérêts communs travaillent ensemble afin de conserver et de protéger le poisson et l'habitat du poisson. Le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives (PPCPR) constitue un élément clé du Programme de protection des pêches. Ce programme de contribution préconise une approche fondée sur le partenariat et offre du financement aux acteurs des pêches récréatives/sportives et aux groupes de conservation qui entreprennent des activités de restauration de l'habitat du poisson, appuyant ainsi l'objectif commun à long terme d'améliorer la durabilité et la productivité continue des pêches récréatives au Canada. Lorsque le gouvernement, les acteurs des pêches récréatives/sportives, les organismes voués à la conservation des pêches et d'autres partenaires travaillent de concert à la réalisation d'objectifs communs, des progrès tangibles peuvent être réalisés. Pour permettre de réaliser ce potentiel, le PPCPR appuie des projets de multi partenariat à l'échelon local et permet aux promoteurs de gérer et de mettre en œuvre des projets visant à restaurer les habitats des poissons qui font l'objet de pêches récréatives et qui sont menacés ou en péril.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
12 330 271	12 330 271	10 330 271

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
18,9	18,9	18,9

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Mise en œuvre des projets de partenariat	Nombre de projets finances	108	31 mars 2017
	Nombre de partenaires	324	31 mars 2017
Habitat ciblé des poissons visés par les pêches récréatives rétabli	Aire de l'habitat des poissons visés par des pêches rétablie	90% de la planification	31 mars 2017

Sous-programme 2.2.3 – Espèces aquatiques envahissantes

Description

Le programme d'espèces aquatiques envahissantes (EAE) vise à prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dans les eaux canadiennes, gérer les populations existantes d'EAE sélectionnées, et fournir aux gestionnaires des pêches l'information et les outils requis pour lutter contre les EAE. Les activités menées dans le cadre du programme comprennent : la détection précoce, l'intervention et la gestion des EAE et l'administration du *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes*. Le programme collabore avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour coordonner les problèmes découlant des EAE et administrer et mettre en application le règlement sur les EAE. Le programme collabore également avec les instances gouvernementales canadiennes et américaines et avec des organisations non gouvernementales pour gérer la menace que représentent les EAE au moyen d'études scientifiques permanentes (p. ex., la recherche sur les voies d'invasion, les méthodes permettant de détecter les nouvelles invasions), les évaluations des risques et les mesures de contrôle. L'information concernant les EAE, ainsi que la prévention et la gestion de celles-ci est fournie aux Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
13 799 348	11 220 394	11 220 394

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
70,2	68,4	68,4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les décideurs et les autorités législatives possèdent les données scientifiques et les outils nécessaires pour gérer les espèces aquatiques envahissantes à l'échelle nationale et internationale	Pourcentage de demandes de conseils scientifiques sur les espèces aquatiques envahissantes qui ont été approuvées et traitées	Traitement de 90 % des demandes approuvées	31 mars 2017

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
L'abondance des lamproies marines dans les Grands Lacs se situe à l'intérieur des cibles de chaque lac	Nombre de Grands Lacs où l'abondance des lamproies marines est égale ou inférieure aux quantités de lamproies marines déterminées par la Commission des pêcheries des Grands Lacs pour le lac en question	5	31 mars 2017
Les gestionnaires de programme s'assurent qu'un système de surveillance d'alertes rapides est mis en place dans les Grands Lacs pour permettre une détection précoce des carpes asiatiques	Un pourcentage des sites de détection précoce établis font l'objet d'une visite au moins tous les ans	Visiter 90 % des sites de détection précoce établis au moins tous les ans	31 mars 2017

Programme 2.3 – Espèces en péril

Description

La *Loi sur les espèces en péril* est l'outil législatif utilisé par le gouvernement fédéral pour protéger les espèces sauvages en péril inscrites à la liste. Elle définit le processus pour effectuer des évaluations scientifiques sur l'état espèces sauvages, par une organisation indépendante, et pour l'inscription des espèces considérées comme étant disparues du pays, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes. En outre, la *Loi sur les espèces en péril* comporte des dispositions sur la protection, le rétablissement, et la conservation des espèces sauvages inscrites, de leur résidence et de leur habitat essentiel. Le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne est le ministre compétent pour toutes les espèces aquatiques en péril au Canada (sauf ceux se trouvant sur les territoires domaniaux administrés par Parcs Canada). Le programme est géré selon les principes clés énoncés dans la *Loi*, comme la gérance, l'engagement, la consultation, la coopération, la conformité et l'application de la loi. Ce programme s'appuie sur la recherche scientifique, sociale et économique, ainsi que sur les opinions des intervenants et de la communauté. Ces renseignements permettent ensuite de soutenir l'évaluation et l'inscription des espèces, le rétablissement et la protection des espèces en péril inscrites grâce à des programmes de rétablissement et à des plans d'action et de gestion, la détermination et la protection de l'habitat essentiel de ces espèces, la mise en œuvre de mesures de rétablissement et la production de rapports sur les progrès réalisés. Le Programme sur les espèces en péril aide à améliorer l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques afin que ceux-ci demeurent sains et productifs pour les générations futures de Canadiens et de Canadiennes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
22 534 830	22 534 830	22 584 830	14 647 261

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
129,4	129,4	129,4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les instances gouvernementales, les personnes et les organisations disposent des renseignements et des directives nécessaires pour prendre des décisions et orienter les comportements à l'égard de la conservation des espèces aquatiques en péril inscrites et de leur habitat essentiel	Pourcentage de programmes de rétablissement, de plans d'action et de plans de gestion pour les espèces aquatiques en péril inscrites dans le Registre de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), selon les délais prévus par la loi	75%	31 mars 2017
	Pourcentage d'espèces aquatiques inscrites dont l'habitat essentiel a été désigné partiellement ou entièrement	75%	31 mars 2017

Faits saillants de la planification - Priorités organisationnelles

- Poursuivre la collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, Parcs Canada, les autres partenaires fédéraux et provinciaux et d'autres partenaires en vue de l'application de la *Loi sur les espèces en péril* par les actions suivantes:
  - répondre aux avis scientifiques pour formuler les recommandations d'inscription;
  - mettre en place des plans de rétablissement et de gestion solides et prendre des arrêtés de protection de l'habitat essentiel en temps opportun;
  - tenir compte des données scientifiques, des connaissances et des consultations avec les provinces et les territoires, les groupes autochtones et les autres intervenants lors de la prise de décisions;
  - faire participer les provinces et les territoires, les groupes autochtones et les autres intervenants à la planification du rétablissement, à la planification de la gestion et à la mise en œuvre.

Faits saillants de la planification – Au niveau du programme

- Adopter une approche à guichet unique pour l'examen des projets en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi sur les pêches*, notamment élaborer et mettre en œuvre les lettres et les processus normalisés ainsi qu'un outil cartographique Web.
- Complète la mise en œuvre de l'outil Web de consultation en ligne afin d'orienter le processus d'inscription des espèces en péril.

Programme 2.4 – Services d'intervention environnementale

Description

La Garde côtière canadienne est l'organisme fédéral responsable de garantir une intervention appropriée lors de tous les déversements provenant de navires ou d'origine inconnue dans les eaux canadiennes et les eaux faisant l'objet d'ententes internationales. Le Programme des services d'intervention environnementale minimise les répercussions des incidents de pollution marine sur l'environnement, l'économie et la sécurité publique. Par l'entremise de ce programme, la Garde côtière canadienne établit un niveau de préparation et de services d'intervention approprié et uniforme à l'échelle du pays dans les eaux canadiennes. De plus, elle surveille et enquête sur tous

les signalements de pollution marine au Canada conjointement avec d'autres ministères fédéraux. Elle entretient également des communications avec les partenaires du programme, dont Transports Canada et Environnement et Changement climatique Canada, afin d'assurer une approche uniforme et coordonnée en matière d'intervention dans les cas d'incidents de pollution marine. Le programme État de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière contribue à l'exécution de ce programme. Le programme est offert en collaboration avec d'autres ministères fédéraux en ce qui concerne l'information sur la surveillance et les avis scientifiques, et avec les propriétaires de navire et les organismes d'intervention commerciaux pour appuyer les efforts d'intervention. Le fondement juridique du programme repose sur la *Loi sur les océans*, sur la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, et sur la ***Loi constitutionnelle de 1867***.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
17 926 048	17 926 048	13 721 988	12 484 823

Remarque : La diminution des dépenses d'ici 2017-2018 est attribuable à l'arrivée à échéance d'un programme pilote (la planification des interventions par secteur) lié à la phase 2 du système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes.

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
112	85	81

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Atténuation des répercussions des incidents de pollution marine sur l'environnement, l'économie et la sécurité publique	Pourcentage de cas signalés dans lesquels l'intervention était appropriée par rapport au polluant, à la menace et à l'impact	100%	31 mars 2017

Faits saillants de la planification - Priorités organisationnelles

- Collaborer avec Transports Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada, à la mise en place d'un processus visant à officialiser un moratoire sur le transport de brut le long de la côte nord de la Colombie-Britannique, ce qui inclut l'Entrée Dixon, le détroit d'Hécate et le détroit de la Reine-Charlotte.
- Améliorer la capacité de la Garde côtière canadienne et de Pêches et Océans Canada à se préparer et à intervenir, avec leurs principaux partenaires, lors d'incidents maritimes en poursuivant un certain nombre d'initiatives :
  - prendre des mesures pour rétablir la capacité de recherche et de sauvetage à Terre-Neuve-et-Labrador et rouvrir la base de la garde côtière de Kitsilano, à Vancouver, Colombie-Britannique;
  - offrir un soutien permanent à la Garde côtière auxiliaire;
  - mettre en œuvre le Système de commandement d'intervention (SCI), appuyé par la construction du nouveau Centre national d'intervention et l'adoption d'un système de gestion de l'information du SCI;

- mener un projet pilote de planification des interventions dans les principales voies navigables du Canada.

Programme 2.5 – Gestion des océans

Description

Le programme de gestion des océans s'appuie sur une approche intégrée et fondée sur des données probantes pour gérer les questions concernant les océans et collaborer avec les autres ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement, les groupes autochtones et les intervenants. Fondé sur la science, ce programme relève un certain nombre de défis qui touchent les océans canadiens, tels que la santé des océans, la perte d'habitat marin, la réduction de la biodiversité et les demandes croissantes d'accès aux espaces et aux ressources océaniques. Le programme recueille, diffuse et examine les répercussions écologiques, sociales et économiques afin d'assurer la protection, la conservation et l'utilisation durables des océans du Canada. Le fondement juridique du programme découle de la *Loi sur les océans* et de la Stratégie de gestion des océans du Canada, laquelle offre au Ministère un cadre pour la gestion des écosystèmes estuariens, côtiers et marins.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
40 202 708	40 202 708	35 893 085	34 174 869

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
287,3	281,7	281,2

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les écosystèmes estuariens, côtiers et marins du Canada sont protégés et conservés tout en favorisant une utilisation durable	Pourcentage des zones côtières et marines protégées comme aires de protection marines (AMP) en vertu de *Loi sur les océans* et mise en œuvre d'autres mesures efficaces de conservation par zone relevant du mandat de Pêches et Océans Canada	5% (Contribution à l'objectif national de 10 % d'ici 202)	2019

Faits saillants de la planification - Priorités organisationnelles

- Faire avancer les processus visant à rétablir le financement à l'appui des programmes fédéraux d'océanographie, de sciences halieutiques, de recherche sur les écosystèmes, d'aquaculture durable et de surveillance pour faire face aux principales pressions et assurer un meilleur respect des principales priorités ministérielles.
- Collaborer avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et d'autres intervenants pour assurer une meilleure gestion conjointe des trois océans du Canada.

- Améliorer la capacité de la Garde côtière canadienne et de Pêches et Océans Canada à se préparer et à intervenir, avec leurs principaux partenaires, lors d'incidents maritimes en poursuivant un certain nombre d'initiatives :
  - prendre des mesures pour rouvrir le centre secondaire de sauvetage maritime de St. John's, à Terre-Neuve, et la base de la Garde côtière de Kitsilano, à Vancouver, Colombie-Britannique;
  - offrir un soutien permanent à la Garde côtière auxiliaire;
  - mettre en œuvre le Système de commandement d'intervention (SCI), appuyé par la construction du nouveau Centre national d'intervention et l'adoption d'un système de gestion de l'information du SCI;
  - mener un projet pilote de planification des interventions dans les principales voies navigables du Canada.
- Faire passer le pourcentage de zones côtières et marines protégées au Canada à 5 % d'ici 2017 et à 10 % d'ici 2020 grâce à des analyses scientifiques du contexte écologique et socio-économique et à des consultations visant à appuyer l'établissement, l'élaboration et la gestion de zones de protection marine (ZPM) en vertu de la *Loi sur les océans* et d'un réseau fédéral des ZPM. Les travaux à réaliser sont les suivants :
  - désigner les cinq zones d'intérêt existantes (récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hécate et du détroit de la Reine-Charlotte, Anguniaqvia niqiqyuam, banc de Sainte-Anne, chenal Laurentien et banc des Américains) en tant que possibles nouvelles ZPM en vertu de la *Loi sur les océans;*
  - établir trois nouvelles zones d'intérêt en vue de leur éventuelle désignation comme ZPM;
  - élaborer et mettre en œuvre le cadre de gestion et de surveillance des ZPM pour les ZPM existantes en vertu de la Loi sur les océans et les zones d'intérêt qui seront éventuellement désignées en tant que ZPM;
  - élaborer un réseau d'aires marines protégées dans cinq biorégions prioritaires (Plate-forme Nord du Pacifique, Arctique de l'Est, golfe du Saint-Laurent, plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador et plateau néo-écossais);
  - élaborer des critères scientifiques en vue de faciliter la définition d'autres mesures de conservation efficaces par zone.
- Faire progresser les priorités en Arctique par collaborer avec le programme Savoir polaire Canada pour améliorer la connaissance scientifique des écosystèmes de l'Arctique.

Faits saillants de la planification – Au niveau du programme

- Élaborer des outils et des documents d'orientation pour appuyer l'exécution à long terme des activités de gestion intégrée des océans.

Résultat stratégique N° 3 – Des eaux sécuritaires et sécurisées

Le résultat stratégique « Des eaux sécuritaires et sécurisées » s'articule autour de huit programmes et de cinq sous-programmes, comme le montre l'Architecture l'alignement des programmes :

- **Programme 3.1 : Services de recherche et sauvetage**
  - Sous-programme 3.1.1 : Coordination et intervention en recherche et sauvetage
  - Sous-programme 3.1.2 : Garde côtière canadienne auxiliaire
- **Programme 3.2 : Services de communications et de trafic maritimes**
- **Programme 3.3 : Sécurité maritime**
- **Programme 3.4 : État de préparation opérationnelle de la flotte**
  - Sous-programme 3.4.1 : Capacité opérationnelle de la flotte
  - Sous-programme 3.4.2 : Entretien de la flotte
  - Sous-programme 3.4.3 : Acquisitions de la flotte
- **Programme 3.5 : État de préparation des actifs terrestres**
- **Programme 3.6 : Collège de la garde côtière canadienne**
- **Programme 3.7 : Produits et services hydrogaphiques**
- **Programme 3.8 : Prévisions océaniques**

Programme 3.1 – Services de recherche et sauvetage

Description

Le programme Services de recherche et sauvetage en mer de la Garde côtière canadienne dirige, exécute et entretien l'état de préparation de 5,3 millions de kilomètres carrés du réseau fédéral de recherche et de sauvetage en mer avec l'aide de nombreux intervenants et partenaires, dont la Garde côtière auxiliaire canadienne et la Défense nationale. Grâce à la communication, à la coordination et à la réalisation des interventions de recherche et sauvetage, ainsi qu'à la sensibilisation aux opérations, le programme augmente la probabilité de sauvetage des personnes qui se retrouvent dans des situations de détresse sur l'eau. Les programmes État de préparation opérationnelle de la flotte et Services de communications et de trafic maritimes apportent une contribution essentielle à la réalisation du programme. Le fondement juridique de ce programme relève de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
31 613 840	31 613 840	31 031 755	31 031 755

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
139	136	136

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les pertes de vie chez les marins en détresse sont réduites au minimum	Pourcentage de vies sauvées par rapport au nombre total de vies en péril signalées en milieu marin	> 90 %	31 mars 2017

Faits saillants de la planification - Priorités organisationnelles

- Améliorer la capacité de la Garde côtière canadienne et de Pêches et Océans Canada à se préparer et à intervenir, avec leurs principaux partenaires, lors d'incidents maritimes en poursuivant un certain nombre d'initiatives :
  - prendre des mesures pour rouvrir le centre secondaire de sauvetage maritime de St. John's, à Terre-Neuve, et la base de la Garde côtière de Kitsilano, à Vancouver Colombie-Britannique;
  - offrir un soutien permanent à la Garde côtière auxiliaire;
  - mettre en œuvre le Système de commandement d'intervention (SCI), appuyé par la construction du nouveau Centre national d'intervention et l'adoption d'un système de gestion de l'information du SCI;
  - mener un projet pilote de planification des interventions dans les principales voies navigables du Canada.

Faits saillants de la planification – Au niveau du programme

- Examiner les besoins en matière de services de recherche et de sauvetage (R et S) en mer dans l'Arctique, tout en renforçant la présence de la Garde côtière auxiliaire canadienne dans l'Arctique en y intégrant les unités de R et S en mer qui relèvent des gouvernements territoriaux.
- Mettre à l'essai une analyse axée sur les risques de la prestation des services de R et S en mer.

Sous-programme 3.1.1 – Coordination et intervention en recherche et sauvetage

Description

Le Programme de coordination et intervention en recherche et sauvetage de la Garde côtière canadienne fait en sorte que les personnes qui se retrouvent dans des situations de détresse sur l'eau aient accès à de l'aide. Le programme coordonne et offre une intervention en cas de recherche et sauvetage en mer, aide le ministère de la Défense nationale dans le cadre d'interventions à la suite d'accidents aéronautiques et humanitaires. Le programme offre aussi une capacité d'intervention en recherche et sauvetage et gère les partenariats essentiels, afin que les activités soient coordonnées de façon efficiente. Grâce à la communication, à la coordination et à la réalisation des interventions de recherche et sauvetage en mer, le programme augmente la probabilité de sauvetage des personnes qui se retrouvent dans des situations périlleuses sur l'eau. Les programmes État de préparation opérationnelle de la flotte et Services de communications et de trafic maritimes apportent une contribution essentielle à la réalisation de ce programme. Le fondement juridique du programme relève de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
26 092 840	25 510 755	25 510 755

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
139	136	136

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les personnes en situation de détresse maritime reçoivent de l'aide	Pourcentage de navires primaires de SAR respectant un temps de réaction de 30 minutes ou moins lors des incidents en mer	99%	31 mars 2017

Sous-programme 3.1.2 – Garde côtière canadienne auxiliaire

Description

La Garde côtière auxiliaire canadienne est répartie en organisations bénévoles sans but lucratif constituées sous le régime fédéral. Le ministre des Pêches et des Océans Canada maintient un accord de contribution officiel avec chaque organisation membre de la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) en ce qui concerne les coûts connexes admissibles. Les sociétés sont des entités juridiques distinctes du gouvernement du Canada et travaillent étroitement avec la Garde côtière canadienne. La majorité des membres de la GCAC sont des pêcheurs commerciaux et des navigateurs de plaisance qui offrent leur temps et prêtent leurs navires afin de contribuer au programme de Services de recherche et sauvetage de la Garde côtière canadienne. Les autres sont des bénévoles des communautés locales qui prennent place à bord des navires d'intervention communautaire spécialisés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. La GCAC compte environ 4 000 membres et bénéficie d'un accès à quelque 1 100 navires. La connaissance locale, l'expérience en mer, les talents de navigateur et la conduite professionnelle des membres en font un des plus grands atouts du Canada en mer. L'autorité de ce programme de contribution repose sur une directive du Cabinet. Ce programme obtient son financement du Programme de contribution de la Garde côtière auxiliaire canadienne et est réalisé conjointement avec les Services de recherche et sauvetage et les Services de communication et de trafic maritimes de la Garde côtière.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
5 521 000	5 521 000	5 521 000

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
—	—	—

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les membres de la Garde côtière auxiliaire canadienne sont disponibles pour intervenir en cas d'incident de recherche et sauvetage en mer	Pourcentage des interventions de recherche et sauvetage en mer de la Garde côtière auxiliaire canadienne par rapport au nombre total d'incidents de recherche et sauvetage en mer	20%	31 mars 2017

Programme 3.2 – Services de communications et de trafic maritimes

Description

Le programme des Services de communication et de trafic maritimes est offert par la Garde côtière canadienne. La sécurité des marins et la protection du milieu marin dans les eaux canadiennes dépendent toutes deux de la diffusion efficace et rapide de l'information. Le programme veille à ce qu'un système de communication fiable soit disponible jour et nuit afin de contribuer à la sauvegarde de la vie humaine en mer, en plus de protéger le milieu marin et d'assurer la navigation sécuritaire et efficace dans les voies navigables canadiennes. Les services consistent, entre autres, à assurer la communication de détresse et la communication radio générale en mer, la diffusion de bulletins d'information sur la sécurité maritime, le contrôle les navires qui entrent dans les eaux canadiennes, la règlementation du trafic maritime dans certaines zones des eaux canadiennes ainsi que la prestation de renseignements maritimes à d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral ainsi que d'offrir aux marins un service radiotéléphonique de correspondance publique dans les secteurs non desservis par un système téléphonique public. Les programmes État de préparation des actifs terrestres et Collège de la Garde côtière canadienne apportent une contribution essentielle à ce programme. Le fondement juridique du programme repose sur la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
34 101 584	34 101 584	34 101 584	34 101 584

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
349	349	349

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les navires reçoivent le soutien des Services de communication et de trafic maritimes dont ils ont besoin pour traverser les eaux canadiennes en toute sécurité	Pourcentage du nombre total de collisions, de heurts violents et d'échouements par rapport au nombre total de déplacements de navires dans les zones du STM	< 1%	31 mars 2017

Programme 3.3 – Sécurité maritime

Description

Le Programme de sûreté maritime de la Garde côtière canadienne vient en appui au travail des ministères et agences fédéraux ayant des mandats de sécurité maritime et nationale, dont la Gendarmerie royale du Canada, les Forces canadiennes, l'Agence des services frontaliers du Canada, Sécurité publique Canada et Transports Canada, au moyen de la diffusion d'une expertise et de renseignements maritimes et avec l'offre de soutien des navires. Les programmes sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte, de Services de communication et de trafic maritimes et sur l'état de préparation des actifs terrestres apportent une contribution essentielle à la réalisation du programme de sûreté maritime. Celui-ci est d'ailleurs offert en collaboration avec le programme de conservation et protection du Ministère. Le fondement juridique de l'appui à d'autres ministères ou organismes repose principalement dans la *Loi sur les océans*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
8 491 010	8 491 010	8 491 010	8 491 010

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
66	66	66

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les organismes fédéraux d'application de la loi et de renseignement disposent de l'information et du soutien nécessaires pour accroître leur connaissance des déplacements des navires et répondre aux activités maritimes	Pourcentage des demandes d'information qui sont traitées en moins de 30 minutes	100%	31 mars 2017
	Pourcentage des rapports prévus livrés à temps	95%	31 mars 2017
	Pourcentage de satisfaction en réponse aux besoins des clients	75%	31 mars 2017

Faits saillants de la planification - Priorités organisationnelles

- Améliorer la capacité de la Garde côtière canadienne et de Pêches et Océans Canada à se préparer et à intervenir, avec leurs principaux partenaires, lors d'incidents maritimes en poursuivant la mise en œuvre le Système de commandement d'intervention (SCI), appuyé par la construction du nouveau Centre national d'intervention et l'adoption d'un système de gestion de l'information du SCI.

Programme 3.4 – État de préparation opérationnelle de la flotte

Description

Le programme sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière canadienne consiste à offrir des navires, des aéroglisseurs, des hélicoptères et des petites embarcations sécuritaires et fiables, avec à leur bord des équipages compétents et professionnels prêts à répondre aux besoins sur l'eau et en mer. Ce programme comprend la gestion et les opérations de la flotte, l'entretien de la flotte, ainsi que l'achat des biens de la flotte. Le programme permet d'assurer que la flotte civile fédérale satisfait aux besoins actuels et émergents et aux priorités des Canadiens et du Canada. Le programme soutient les programmes de la Garde côtière, les activités scientifiques, halieutiques et aquacoles, et les activités des autres ministères fédéraux qui nécessitent un soutien sur l'eau dans le cadre de leur mandat. Le Collège de la Garde côtière canadienne contribue à l'exécution de ce programme. Le fondement juridique de ce programme repose dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur les océans*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
863 517 816	863 517 816	711 780 127	462 776 756

Remarque : La baisse des dépenses en 2018-2019 est attribuable à la réalisation du projet de navires hauturiers de sciences halieutiques, de l'Initiative visant les infrastructures fédérales et des projets d'hélicoptères d'ici la fin de 2017-2018.

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
2 749,5	2 749,5	2 749,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Une flotte fonctionnelle qui répond aux besoins et aux exigences du gouvernement du Canada	Pourcentage de missions des clients achevées par rapport au nombre prévu et approuvé par le client	90%	31 mars 2017
	Pourcentage de jours opérationnels perdus en raison de pannes	3%	31 mars 2017
	Pourcentage de la vie opérationnelle restante de la flotte de gros navires, de petits navires et d'hélicoptères	50%	31 mars 2017

Faits saillants de la planification - Priorités organisationnelles

- Faire progresser le renouvellement de la flotte et soutenir la mise en application de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale, au moyen de projets majeurs comme l'acquisition de nouveaux navires et hélicoptères, la réparation et le radoub des navires existants pour en augmenter la fiabilité et prolonger le cycle de vie de certains d'entre eux, la formulation des exigences des programmes pour la future flotte, y compris les brise-glace, et d'autres investissements dans l'infrastructure.
- Faire progresser les priorités en Arctique par renforcer le rôle croissant de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne dans l'Arctique en faisant progresser l'Initiative des corridors de transport maritime dans le Nord, notamment en concevant des produits et services de navigation; en améliorant la cartographie du fond marin au moyen de l'acquisition et de l'installation de systèmes multifaisceaux sur les navires de la Garde côtière, et en mobilisant les territoires et les chefs autochtones.

Sous-programme 3.4.1 – Capacité opérationnelle de la flotte

Description

Le programme Capacité opérationnelle de la Flotte de la Garde côtière canadienne concerne les opérations de la flotte, la gestion de la flotte ainsi que la dotation en personnel de la flotte. Le programme nous assure que les professionnels certifiés peuvent exploiter de façon sécuritaire les navires, les aéroglisseurs, les hélicoptères et les petits bateaux, et que ceux-ci soient prêts à intervenir afin de répondre aux besoins sur l'eau et dans le domaine maritime. Le Collège de la Garde côtière canadienne contribue grandement à ce programme. Le programme est régi par plusieurs conventions internationales et règlements nationaux dans le domaine maritime. Par exemple, le Système de gestion de la sûreté et de la sécurité de la flotte de la Garde côtière reprend le Code international de gestion des navires (que le Canada a ratifié en tant que pays membre de l'Organisation maritime internationale des Nations unies), le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, ainsi que le Code international du travail (qui s'applique aux marins). La conception de système est aussi influencée par la Convention internationale pour la prévention de la pollution par

les navires, par les constatations contenues dans les rapports d'enquête maritime du Bureau de la sécurité des transports, par les enquêtes internes sur la sécurité, par les règlements sur la santé et la sécurité au travail ainsi que par les règlements de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* régissant la certification des marins, l'inspection des navires, les exigences en matière d'équipement maritime, ainsi que les autres aspects touchant la réglementation des opérations. Le fondement juridique de ce programme repose dans la ***Loi constitutionnelle de 1867*** et la *Loi sur les océans*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
240 173 126	222 962 510	222 962 510

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
2 500	2 500	2 500

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Une flotte fonctionnelle est capable de répondre aux exigences et aux besoins opérationnels actuels du gouvernement du Canada	Pourcentage de jours opérationnels délivrés par rapport à ceux prévus	95%	31 mars 2017

Sous-programme 3.4.2 – Entretien de la flotte

Description

Le sous-programme d'Entretien de la flotte de la Garde côtière canadienne fait en sorte que les navires, les aéroglisseurs, les hélicoptères et les petits bateaux de la Garde côtière canadienne soient disponibles et fiables aux fins d'exécution des programmes de la Garde côtière canadienne. Le programme d'Entretien de la flotte assure la disponibilité et la fiabilité de ces actifs grâce aux services de planification des investissements du cycle de vie, d'ingénierie, d'entretien et d'aliénation. Le Collège de la Garde côtière canadienne contribue grandement à l'exécution de ce programme par son offre de formation technique. Ce sous-programme est réalisé conjointement avec Services publics et Approvisionnement Canada. Les activités associées aux opérations d'entretien de la flotte sont régies par différentes ententes commerciales internationales et nationales, par des instruments juridiques, comme la *Loi sur la gestion des finances publiques* et *le Règlement sur les marchés de l'État*, ainsi que par des politiques, des directives et des lignes directrices émanant du Conseil du Trésor, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de Services publics et Approvisionnement Canada. Le fondement juridique en matière de renforcement de la capacité de la flotte repose dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur les océans*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
233 958 257	164 804 541	147 138 808

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
185	185	185

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Une flotte fiable est capable de répondre aux exigences et aux besoins opérationnels du gouvernement du Canada	L'évaluation de l'état[6] de la flotte de gros navires demeure à un niveau acceptable de tolérance au risque pour ce qui est de la fiabilité, de la disponibilité et de la possibilité d'entretien	64	31 mars 2017
	L'évaluation de l'état de la flotte de petits navires demeure à un niveau acceptable de tolérance au risque pour ce qui est de la fiabilité, de la disponibilité et de la possibilité d'entretien	66	31 mars 2017

Sous-programme 3.4.3 – Acquisitions de la flotte

Description

Le sous-programme d'acquisitions de la flotte de la Garde côtière canadienne consiste à planifier, à gérer, à vérifier et à accepter les étapes de conception et de construction de nouveaux navires, gros et petits, d'aéroglisseurs, d'hélicoptères et de petites embarcations, et ce, à l'appui des exigences opérationnelles de la Garde côtière canadienne et comme on le mentionne dans le plan de renouvellement de la flotte et dans le plan d'investissement intégré. Ce programme offre des services de soutien à la gestion des projets afin d'assurer l'efficacité et l'efficience des divers aspects des projets, comme l'intégration, la portée, le temps, les coûts, la qualité, les ressources humaines, les communications, les risques et les approvisionnements. Le programme est coordonné avec Services publics et Approvisionnement Canada. Les activités associées aux acquisitions de la flotte sont régies par plusieurs accords commerciaux nationaux et internationaux, des instruments juridiques, comme la *Loi sur la gestion des finances publiques* et *le Règlement sur les marchés de l'État*, des politiques, des directives et des lignes directrices émanant du Conseil du Trésor, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de Services publics et Approvisionnement Canada. Le fondement juridique en matière de renforcement de la capacité de la flotte repose dans la ***Loi constitutionnelle de 1867*** et la *Loi sur les océans*.

[6] Évaluation de l'état :

(90 à 100) Le navire est dans un état presque neuf ou très fiable. Seul l'entretien programmé est nécessaire.

(66 à 89) Le navire est fiable et permet d'une manière générale l'exécution des programmes sans interruption. Seuls des réparations mineures et l'entretien programmé sont nécessaires.

(35-65) Navire est avancé dans sa durée de vie, éprouve un certain manque de fiabilité et interruption de programme. Investissement et réparations importantes requises

(0 à 34) Le navire présente un manque de fiabilité accru qui est susceptible d'avoir une incidence sur l'exécution des programmes. Il nécessite un investissement important ou un remplacement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
389 386 433	324 013 076	92 675 438

Remarque : La baisse des dépenses en 2018-2019 est attribuable à la réalisation du projet de navires hauturiers de sciences halieutiques, de l'Initiative visant les infrastructures fédérales et des projets d'hélicoptères d'ici la fin de 2017-2018.

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
64,5	64,5	64,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Une flotte moderne qui répond aux exigences et aux besoins opérationnels du gouvernement du Canada	Pourcentage des étapes essentielles réalisées par rapport à celles prévues	80%	31 mars 2017
	Pourcentage des nouveaux gros navires, petits navires et hélicoptères livrés par rapport à ceux prévus	80%	31 mars 2017
	Pourcentage de navires dont le remplacement est prévu (durée de vie opérationnelle prévue restante de 10 ans ou moins pour les grands navires et de 5 ans ou moins pour les petits navires) et assortis d'un plan d'approvisionnement financé	90%	31 mars 2017

Programme 3.5 – État de préparation des actifs terrestres

Description

L'état de préparation des actifs terrestres de la Garde côtière canadienne veille à ce que les actifs de la Garde côtière autres que la flotte soient disponibles et fiables afin d'assurer l'exécution des programmes de la Garde côtière canadienne. Ces actifs autres que la flotte comprennent les aides à la navigation fixes et flottantes telles que les aides visuelles (bouées), les aides sonores (cornes de brume), les aides radar (réflecteurs et balises) ainsi que les aides maritimes de longue portée telles que le système de localisation GPS différentiel (DGPS), les systèmes électroniques de communication et de navigation et plus de 300 tours radio. Le programme sur l'état de préparation des actifs terrestres assure la disponibilité et à la fiabilité de ces actifs grâce aux services de planification des investissements du cycle de vie, d'ingénierie, d'acquisition, d'entretien et d'aliénation. Le Collège de la Garde côtière canadienne contribue grandement à l'exécution de ce programme par son offre de formation technique. Ce programme est réalisé en coordination avec Services publics et Approvisionnement Canada. Les activités associées à la gestion des actifs terrestres de la Garde côtière canadienne et de leur cycle de vie sont régies par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et *le Règlement sur les marchés de l'État*, ainsi que par des politiques, des directives et des lignes directrices du Conseil du Trésor, du Secrétariat du Conseil du Trésor, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de Services publics et Approvisionnement Canada. Le fondement juridique de ce programme repose sur la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur les océans*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
101 167 711	101 167 711	98 185 424	102 794 070

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
719	699	699

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Des actifs basés à terre fiables prêts à répondre aux priorités et aux besoins opérationnels du gouvernement du Canada	Cote d'état[7] des actifs du programme des SCTM	2	31 mars 2017
	Cote d'état des actifs des aides à la navigation de longue portée	2	31 mars 2017
	Cote d'état des actifs des aides à la navigation de courte portée	2	31 mars 2017

Programme 3.6 – Collège de la Garde côtière canadienne

Description

Le Collège de la Garde côtière canadienne, l'établissement de formation de la Garde côtière national, bilingue et décernant des diplômes, offre aux professionnels de la marine l'enseignement nécessaire afin de pouvoir offrir des programmes pour aider à réaliser la mission et le mandat de la Garde côtière dans les domaines de la sûreté et sécurité en mer et de la protection de l'environnement. Les programmes sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte, l'état de préparation des actifs terrestres, les Services de communication et de trafic maritimes, les Services de recherche et sauvetage et les Services d'intervention environnementale de la Garde côtière canadienne apportent une contribution essentielle à ce programme. Le fondement juridique de ce programme repose dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur les océans*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
13 096 266	13 096 266	13 096 266	13 096 266

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
284	284	284

[7] La cible a été calculée en se servant d'une échelle de notation de 1 à 4, où 1 signifie « bon » et 4 signifie « mauvais » et en fixant un objectif de remplacement avant d'atteindre la note de 4. Puisque les actifs doivent être continuellement remplacés, la cible est une cote moyenne de 2.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Le personnel formé aux opérations est prêt à répondre aux exigences et aux besoins opérationnels du gouvernement du Canada	Pourcentage de diplômés du programme de formation des officiers par rapport au nombre de stagiaires admis	70%	31 mars 2017
	Pourcentage de diplômés du programme de formation des officiers des SCTM par rapport au nombre de stagiaires admis	90%	31 mars 2017

Programme 3.7 – Produits et services hydrographiques

Description

Pour pouvoir utiliser les voies navigables canadiennes en toute sécurité, il faut connaître les limites physiques à la navigation. Le Service hydrographique du Canada (SHC) contribue à la sécurité sur les voies navigables canadiennes en procédant à des levés hydrographiques, principalement à bord de navires de la Garde côtière canadienne, dans le but de mesurer, de décrire et de cartographier les caractéristiques physiques des océans et des eaux continentales navigables du Canada. À titre d'autorité au Canada en matière d'hydrographie, le SHC utilise ces données afin de produire en temps opportun des cartes marines et publications nautiques à jour et précises à l'appui du le transport maritime dans les eaux internationales et intérieures conformément aux exigences de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* et la Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) de l'Organisation maritime internationale. En plus de favoriser les objectifs stratégiques en matière de sûreté et de sécurité des eaux, les données hydrographiques représentent le fondement sur lequel s'appuie une gamme d'activités de recherche et développement dans les secteurs de l'ingénierie, de la recherche océanique, de la sûreté et de la navigation maritimes, de la gestion des océans, des sciences des écosystèmes et des énergies renouvelables et non renouvelables.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
29 428 016	29 428 016	32 108 974	29 338 248

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
256	255,5	257,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les utilisateurs des voies navigables du Canada disposent des produits et des services nécessaires pour une navigation sécuritaire sur les voies navigables du Canada	Pourcentage de la production prévue de cartes accomplie dans les zones prioritaires nationales	90%	31 mars 2017
	Pourcentage des niveaux de service du Service Hydrographique du Canada publicisés qui sont atteints ou presque atteints	90%	31 mars 2017

Faits saillants de la planification - Priorités organisationnelles

- Faire progresser les priorités en Arctique par renforcer le rôle croissant de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne dans l'Arctique en faisant progresser l'Initiative des corridors de transport maritime dans le Nord, notamment en concevant des produits et services de navigation; en améliorant la cartographie du fond marin au moyen de l'acquisition et de l'installation de systèmes multifaisceaux sur les navires de la Garde côtière, et en mobilisant les territoires et les chefs autochtones.

Faits saillants de la planification – Au niveau du programme

- Déterminer les zones où des levés hydrographiques et des travaux de cartographie doivent être réalisés pour appuyer la mise en œuvre d'un système moderne de navigation maritime dans les eaux canadiennes du Sud.

Programme 3.8 – Prévisions océaniques

Description

En tant que nation maritime bordée par trois océans, le Canada doit comprendre les processus des océans et leur influence sur notre environnement, nos écosystèmes et nos communautés riveraines. Pour y arriver, le Ministère fait des recherches et effectue la surveillance à long terme des principaux paramètres océaniques (température, niveau de la mer, nutriments, marées, degré de salinité, etc.), et il gère les données ainsi obtenues pour en assurer l'intégrité et l'accessibilité. À leur tour, les nouvelles connaissances acquises par le Ministère permettent à ce dernier de donner des conseils et de fournir des produits et des services qui soutiennent les décisions de gestion des écosystèmes, l'adaptation aux changements climatiques, la préparation aux situations d'urgence (p. ex., alertes au tsunami, ondes de tempête), les activités de recherche et sauvetage, l'atténuation des répercussions des déversements d'hydrocarbures, ainsi que les opérations en mer comme les pêches et l'exploration pétrolière extracôtière. Les clients du programme sont notamment la Garde côtière canadienne, d'autres ministères et organismes fédéraux (comme Environnement et Changement climatique Canada, le ministère de la Défense nationale, Transports Canada, Sécurité publique Canada), diverses industries maritimes (p. ex., les domaines comme la navigation commerciale, l'exploration pétrolière extracôtière, l'industrie de la pêche), la communauté scientifique marine canadienne et internationale, ainsi que les Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
8 463 792	8 463 792	8 463 792	8 463 792

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
97,1	97,1	97,1

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de Réalisation
Le public canadien est informé à propos de l'état physique et biochimique actuel et futur des océans et des voies navigables du Canada	Pourcentage de demandes d'avis scientifiques sur les prévisions océaniques qui ont été approuvées et traitées dans les délais imposés	90%	31 mars 2017
	Pourcentage de demandes de données scientifiques traitées dans les délais imposés	95%	31 mars 2017

Faits saillants de la planification - Priorités organisationnelles

- Faire avancer les processus visant à rétablir le financement à l'appui des programmes d'océanographie, de sciences halieutiques, de recherche sur les écosystèmes, d'aquaculture durable et de surveillance du Canada pour faire face aux principales pressions et assurer un meilleur respect des principales priorités ministérielles.
- Observer, surveiller, évaluer et gérer les données physiques, chimiques et biologiques permettant de produire des rapports sur l'état des océans, d'appuyer la gestion résiliente, de mieux comprendre les changements environnementaux, et permettre l'accès à ces données.
- Faire progresser les priorités en Arctique par amorcer des travaux en collaboration avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et la ministre des Sciences afin d'examiner les répercussions des changements climatiques sur les écosystèmes marins arctiques.

Faits saillants de la planification – Au niveau du programme

- Poursuivre les travaux d'élaboration du cadre des sciences de la mer (anciennement appelé « cadre national de services océanographiques »).

Services internes

Description

Groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et les services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
313 770 705	313 770 705	271 175 520	269 474 999

Ressources humaines (équivalent temps plein)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
1 735,2	1 716,7	1 712,7

Faits saillants de la planification - Priorités organisationnelles

- Élaborer une stratégie à long terme qui est en harmonie avec la vision du gouvernement relativement à la Garde côtière canadienne et répond aux attentes en constante évolution des intervenants.
- Mettre en œuvre et d'améliorer les activités liées à Objectif/Destination 2020, par exemple :
  - réduire les lourdeurs administratives à l'interne liées à des processus comme la dotation et la classification;
  - améliorer la gestion des ressources humaines, y compris par la mise en œuvre d'une approche ministérielle améliorée afin de promouvoir et de gérer la santé et le bien-être des employés et d'établir un milieu de travail inclusif, respectueux et constructif;
  - donner suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014 et aider les employés en leur fournissant de nouveaux outils et une nouvelle connectivité pour accomplir leur travail.
- Faire progresser les travaux à l'appui du Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif pour mettre en œuvre des réformes systémiques, ce qui permettra de réduire le fardeau réglementaire pour les entreprises, de créer un contexte commercial plus prévisible pour celles-ci et d'augmenter la transparence et la responsabilité du système de réglementation.

- Mettre en œuvre de la GI/TI et de la stratégie de transformation et de consolidation des services du gouvernement du Canada, notamment :
  - mettre en œuvre l'Initiative de modernisation des ressources humaines en passant à un système de ressources humaines unique pour l'ensemble du gouvernement du Canada (Mes RHGC);
  - mettre en œuvre la Directive sur le gouvernement ouvert et se préparer pour la mise en œuvre du système de gestion des documents et des dossiers électroniques du gouvernement du Canada (GCDocs) en 2017-2018;
  - rationaliser le portefeuille d'applications du Ministère et d'assurer la migration vers l'infrastructure de Services partagés Canada grâce à l'Initiative de rationalisation des applications et à l'Initiative de migration de la charge de travail;
  - poursuivre la migration des contenus des ministères vers des sites Web consolidés du gouvernement du Canada.
- En vertu de l'Initiative visant les infrastructures fédérales, faire progresser les travaux en vue d'entretenir, de réparer et de mettre à niveau des immeubles, des stations de recherche et sauvetage, et les installations du Secteur des sciences de Pêches et Océans Canada partout au pays, pour soutenir l'exécution de programmes et la prestation de services de qualité aux Canadiens.
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie pluriannuelle de portefeuille national de biens immobiliers en mettant l'accent sur l'efficacité et la viabilité de l'empreinte des biens immobiliers.
- Améliorer la durabilité environnementale de l'exécution des programmes de Pêches et Océans Canada en mettant en œuvre le Système national de gestion de l'environnement pour les opérations et les biens du Ministère, notamment en menant des activités liées au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et en soutenant l'écologisation des opérations gouvernementale.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de Pêches et Océans Canada. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du RPP sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web de Pêches et Océans Canada.

État des résultats condensé prospectif

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2016)
(en dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévues 2016-2017	Écart
Total des charges	1 892 003 762	1 791 281 092	100 722 670
Total des revenus	49 973 700	47 914 600	2 059 100
Coût de fonctionnement net	1 842 030 062	1 743 366 492	98 663 570

Le coût de fonctionnement net est prévu pour diminuer par 98,7 millions de dollars en 2016-2017 à 1 743,4 millions de dollars qui est principalement le résultat de la diminution de 100,7 millions de dollars prévus dans le total des dépenses en 2016-2017 par rapport à 2015-2016. Cette diminution est principalement attribuable à une diminution globale des autorités disponibles pour les dépenses (excluant le crédit en Capital) de 112,1 millions de dollars (1 543,5 millions de dollars en 2015-2016 par rapport à 1 431,4 millions de dollars en 2016-2017). Les autorisations de dépenser disponibles en 2016-2017 n'incluent pas les éléments tels que le budget supplémentaire des dépenses (104,0 millions de dollars en 2015-2016) et les reports de fonds (46,2 millions de dollars en 2015-2016), mais comprennent une diminution du financement temporaire des initiatives telles que les Jeux panaméricains et para panaméricains et l'adaptation aux changements climatiques.

Les revenus totaux sont prévus pour être 47,9 millions de dollars en 2016-2017, légèrement inférieur au montant prévu en 2015-2016 de 2,1 millions de dollars. La plupart des revenus sont générés par les ventes de biens et de services.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires sont disponibles sur le site Web de Pêches et Océans Canada[vii].

- Audits internes et évaluations;
- Financement pluriannuel initial;
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes;
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars;
- Stratégie ministérielle de développement durable.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée Dépenses fiscales et évaluations[viii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Pêches et Océans Canada
Direction générale des communications
200, rue Kent
13e étage, station 13E228
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Téléphone : 613-993-0999
Télécopieur : 613-990-1866
Téléscripteur : 1-800-465-7735
Courriel : info@dfo-mpo.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget

ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) **:** Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[i] Lettre du mandat, http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-peches-des-oceans-et-de-la-garde-cotiere-canadienne

[ii] *Loi sur les pêches*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-14/

[iii] *Loi sur les océans*, http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-2.4/

[iv] *Loi sur les espèces en péril*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/s-15.3/

[v] *Loi sur la protection des pêches côtières*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-33/

[vi] *Loi sur la marine marchande du Canada de 2001*, https://www.tc.gc.ca/fra/lois-reglements/lois-2001ch26.htm

[vii] Le site Web de Pêches et Océans Canada, http://www.dfo-mpo.gc.ca/rpp/2016-17/rpp-11-fra.html

[viii] Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp